

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
20 juin 2004
Montréal, Canada

La réunion a débuté à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette réunion de juin du Comité exécutif. Il remercie les membres qui ont dû faire un long voyage pour être présents. Il attend de bons résultats de cette réunion. Comme les membres ont pu s'en rendre compte à la lecture des documents qui leur ont été envoyés, beaucoup a été réalisé.

Les membres sont priés de se présenter.

M. Mikkelsen, ministre danois des Sports, représente l'Europe; le Dr Schamasch, directeur médical du CIO, représente le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité santé, médecine et recherche de l'AMA; M. Blais, sous-ministre adjoint représentant M. Keyes, ministre d'État au Sport du Canada, empêché par la campagne des élections fédérales et qui présente ses excuses; M. Ctvrtlik, membre de la commission des athlètes du CIO, représentant Mme Elwani, également membre de la cette commission du CIO; M. Takasugi, directeur général adjoint, bureau des Sports et de la Jeunesse, représentant M. Harada, vice-ministre exécutif japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et Technologies du Japon; M. Burns, nouveau membre du Conseil de fondation et président du comité éthique et éducation de l'AMA; M. Wade, directeur du département éducation et planification de l'AMA; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain du Cap; M. Hayashi, directeur du bureau régional asiatique de Tokyo; M. Dielen, directeur du bureau régional européen de Lausanne; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Andersen, directeur standards et harmonisation de l'AMA; Mme Khadem, directrice de la communication de l'AMA; Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de Lausanne; Dr Rabin, directeur scientifique de l'AMA; M. Niggli, directeur finances et juridique de l'AMA; M. Reedie, membre du CIO et président du Comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des loisirs d'Afrique du Sud; Mme Basser, directrice générale, sport et secteur privé, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre australien des Arts et des Sports; M. Larfaoui, membre du CIO, président de la FINA.

LE PRÉSIDENT précise que M. Kasper, président de la FIS, a semble-t-il manqué son avion et n'est pas sûr de pouvoir assister aux réunions de l'AMA.

Il tient à féliciter le personnel pour la préparation de l'excellente série de documents de référence à l'intention des membres, ce qui rend leur tâche plus facile et plus efficace. Il présume que les membres ont attentivement étudié l'ensemble de ces documents.

2. Procès-verbal

2.1 Réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2003 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2003 à Montréal. Si

aucun commentaire ne lui est parvenu avant midi, il propose que ce procès-verbal soit adopté tel que distribué.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 novembre 2003 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite aborder un ou deux points relatifs à son rapport que les membres trouveront dans leur dossier, ainsi que des questions qui se sont posées depuis la rédaction du rapport.

L'administration de l'AMA s'efforce de fournir régulièrement toujours plus d'informations à tous les membres du Conseil de fondation. Elle a notamment lancé à cette fin deux initiatives importantes : la première a pris la forme d'un rapport régulier bimestriel diffusé en février et en avril, et la deuxième est une présentation toutes les deux ou trois semaines à tous les membres du Conseil de fondation des problèmes actuels que rencontre le monde de l'antidopage, ainsi que les articles qui leur sont consacrés. Mme Khadem est responsable de cette revue de presse. Par ailleurs, les projets d'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation sont désormais diffusés, et si les membres souhaitent ajouter des points, il propose qu'ils le fassent dès réception de l'ordre du jour, de façon à ce que l'administration puisse réunir les documents de référence appropriés et les distribuer, plutôt que de se trouver confronté à des questions présentées spontanément et se rendre compte que les membres du Conseil de fondation ne peuvent pas répondre parce qu'ils ne disposent pas des bonnes instructions ou qu'ils n'ont pas été correctement informés.

Deux membres ont demandé la mise en place d'une procédure rapide pour procéder à des modifications, et notamment sur la Liste des interdictions. Il remercie l'Australie de lui avoir envoyé un projet de système en ce sens. Il demandera aux autres de formuler des suggestions qui seront soumises aux membres en septembre. La mise en place d'un système ou d'un autre est indispensable.

Il a assisté à la réunion du CONSUDE en Uruguay par vidéoconférence, et à une réunion des ministres des Sports des Amériques au Venezuela. Il a fait des présentations à chacune de ces réunions. Du fait des initiatives des États-Unis et du Canada, l'AMA a considérablement progressé dans la collecte des contributions des gouvernements de la région. Ils ont ressenti et peut-être à bon droit que la composante Amérique latine des Amériques avait été quelque peu négligée par l'AMA. Il en est convenu et leur a assuré qu'elle fera tout pour améliorer la situation. L'AMA acceptera toute invitation à des réunions dans cette partie du monde. Les États-Unis et le Canada ont accepté de prendre en charge 75% des contributions des gouvernements de cette région et il tient à remercier les représentants concernés pour le très sérieux travail qu'ils ont réalisé et qui permet à l'AMA de se retrouver dans sa position actuelle.

Il a également fait des présentations au Conseil de l'Europe, au forum des conseillers ministériels, nouveau lieu mis à la disposition de l'AMA pour lui permettre d'aborder les questions concernant l'Agence afin que les ministres soient correctement conseillés avant la réunion du Conseil de fondation. Il a ensuite fait une présentation semblable au groupe de surveillance du Conseil de l'Europe le lendemain.

En ce qui concerne la FIFA, tous les membres ont pu constater les progrès réalisés. La FIFA a accepté le Code à l'unanimité à son Congrès de Paris. Le règlement médical de cette fédération a été modifié et respecte désormais le Code. Il a rencontré les représentants de la FIFA pour discuter les règles juridiques, dont plusieurs aspects devront être modifiés pour se conformer au Code. Il y a déjà eu une réunion et une autre est prévue le week-end du 10-11 juillet pour mettre définitivement au point la procédure de modification du règlement de la FIFA. Les discussions approfondies avec la FIFA ont

pris un certain temps et il se tient volontiers à la disposition des membres pour en parler en détail avec ceux qui le souhaitent.

Concernant les récentes allégations aux États-Unis, il se félicite de la procédure mise en place par l'USADA. L'AMA, incidemment, tient à rendre hommage à la ténacité de l'USADA et à féliciter cette agence de viser à garantir que les sportifs présumés avoir triché bénéficieront des auditions appropriées. Dans cette perspective, l'AMA a collaboré étroitement avec le CIO au cours d'un certain nombre de réunions pour s'assurer que les règles de celui-ci seront correctement appliquées à Athènes. Ce partenariat entre l'AMA et le CIO s'est avéré aussi sain que fructueux sur ce point. L'AMA a rencontré le président du CIO, qui voulait être certain qu'aucun sportif ne concourrait aux Jeux olympiques avec un nuage planant au-dessus de sa tête, en d'autres termes que toute allégation d'infraction pour dopage devait être autant que possible résolue avant les Jeux olympiques. C'est ce à quoi l'USADA s'efforce de parvenir. Par ailleurs, il a noté que l'Australie rencontrait également des difficultés avec plusieurs de ses participants potentiels. L'AMA a pris contact avec le gouvernement australien, lequel lui a répondu que les procédures appropriées avaient été mises en place.

Grâce au Dr Schamasch, l'AMA dispose à présent d'un contact très utile avec Interpol, et il se rendra au siège de l'organisation à Lyon en juillet pour faire une présentation et envisager des projets de collaboration avec cette organisation internationale de police.

L'audition de Jerome Young a eu lieu à Lausanne la semaine précédente. La décision n'est pas encore disponible, les membres en seront informés. Sous réserve de cette décision naturellement, il s'agira pour le CIO de savoir si des mesures supplémentaires doivent être prises.

Il en vient à l'exposition de la procédure qui sera mise en place par l'AMA pour exercer son droit d'appel. L'administration est absolument convaincue que l'AMA doit faire en sorte que les FI, les ONAD et les autres partenaires collaborent avec elle dans ce domaine. L'administration de l'Agence va préparer des méthodes pour montrer aux FI et aux ONAD comment l'AMA procédera si elle estime qu'il est nécessaire de revoir une décision et éventuellement de faire appel. Cette méthode consistera en partie en discussions et en une prise de contact immédiate avec l'agence antidopage concernée, la FI ou l'ONAD, une demande d'informations pour que l'AMA puisse recevoir toute la documentation nécessaire. Une décision qui pourrait ou non être prise conjointement, sous réserve que la FI approuve la manière dont l'AMA estime qu'on devrait procéder. L'AMA ne fera certainement pas appel sans en avoir discuté au préalable avec l'organisme concerné. Il espère qu'il y aura coopération dans ce domaine et que l'AMA ne devra pas interjeter appel et ensuite être obligée de demander que le TAS ordonne que l'information soit mise à sa disposition. Il fera circuler la méthode pour discussion et commentaires, et cette procédure ne sera pas publiée avant la fin de la consultation.

Les points qui viennent d'être mentionnés sont des mises à jour des rapports figurant dans les dossiers des membres.

M.MIKKELSEN remercie le directeur général et le personnel de l'excellente préparation de la réunion. Le secrétariat a jugé nécessaire, depuis la précédente réunion, de préparer des décisions très rapides sur certaines questions. Il ne remet pas en question le jugement du secrétariat en général sur ce point, de justes raisons sont sans doute à l'origine de ce choix de procédure. Néanmoins, il voudrait souligner que la prise rapide de décisions ne devrait intervenir qu'en cas d'urgence, lorsqu'il est impossible de faire autrement. Le monde politique, qu'il représente, est habituellement assujéti à des directives constitutionnelles, lesquelles, dans certains cas, représentent des cadres très stricts réservant aux seuls cas très urgents les décisions et procédures spéciales. L'AMA devrait toujours demeurer attentive aux principes de démocratie, de transparence et d'acceptation professionnelle si elle veut que ses décisions conservent une crédibilité. Dans des circonstances normales, la consultation avant la prise de décision devrait être une obligation. Il vient juste de prendre connaissance d'une décision qui a été prise et il est membre du Comité exécutif. Le mois dernier, certains points ont entraîné le

mécontentement de certains des gouvernements et des ONAD, notamment la première modification à la Liste des interdictions. La décision indiquait qu'une définition chimique de l'effet de stimulation d'une substance pourrait seule à l'avenir s'avérer suffisante, sans pour autant qu'il soit nécessaire d'apporter la preuve scientifique des effets d'amélioration. Cette décision a provoqué des mécontentements parmi les spécialistes les plus réputés du secteur, qui n'ont fait que croître vu le temps d'attente nécessaire à l'obtention des preuves suffisantes de l'effet d'amélioration de la THG. Quant à la deuxième modification des standards, concernant l'entreposage des échantillons sanguins, il s'avère qu'elle est en conflit avec au moins l'une des constitutions européennes. On lui a dit que les recommandations proposées au Comité exécutif n'avaient pas été approuvées par le comité d'experts de l'AMA compétent. En conclusion, il suggère donc que des mesures soient prises pour garantir l'institution d'une procédure de consultation plus fréquente avant la prise de décisions et que l'utilisation du système de prise de décisions accélérée demeure exceptionnel, et qu'il n'y soit fait appel qu'après mûre réflexion.

Il souhaiterait terminer en précisant qu'il se félicite du fait que le secrétariat a distribué des propositions pour la nouvelle Liste et standards pour consultation avec près de sept semaines d'avance sur les délais, ce qui est tout à fait remarquable.

En ce qui concerne l'acceptation du Code par la FIFA, il remercie le Président de l'effort considérable réalisé pour convaincre la FIFA d'accepter le Code. Les médias lui avaient laissé entendre, et il sait que certains de ses collègues ont également été contactés par les médias, que l'AMA avait passé des accords spéciaux avec la FIFA, laquelle aurait obtenu des passe-droits. A présent, il a compris que n'est pas le cas. Il est essentiel dans ce domaine d'être suffisamment informé et suggère que le directeur général envoie de brefs courriers électroniques aux membres du Comité exécutif, aussi souvent que possible, peut-être même tous les jours afin de les tenir informés. Il a lu que la FIFA avait fait savoir qu'elle respecterait le Code mais cela signifie-t-il qu'elle respectera le Code sans condition ? Plusieurs demeurent avec l'impression que la question de l'acceptation du Code par la FIFA a fait l'objet des négociations avec l'AMA. Et, lorsqu'on lit la déclaration, il n'apparaît pas clairement que la FIFA mettra en œuvre le Code immédiatement. Il espère que le processus d'information pourra s'améliorer, pour le cas où une telle situation devait se reproduire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Mikkelsen. L'AMA reconnaît et comprend la question de procédure soulevée. Il est sûr que chacun autour de la table comprend la raison de l'urgence de la modification demandée pour la liste à cette occasion. Il ne croit pas que quiconque au sein de l'administration souhaite privilégier la procédure de prise rapide de décision pour tout ce qui n'est pas urgent. Il demande aux membres du Comité exécutif de recevoir l'avis des membres de leurs régions afin d'être complètement informés. Il tiendra compte du commentaire de M. Mikkelsen. L'AMA fera tout ce qu'elle peut pour s'assurer que la communication avec tous est aussi satisfaisante que possible. Toutes les suggestions sont les bienvenues. Il apprécierait également d'obtenir les réactions aux informations qui sont transmises aux membres. L'AMA est ouverte aux commentaires.

LE PRÉSIDENT déclare qu'en ce qui concerne la FIFA, il ne fait aucun doute dans son esprit ou dans celui de l'ensemble des membres de la FIFA que le Code a bien été accepté et que l'acceptation est inconditionnelle. Cela n'a pas été facile. Il est convaincu que tous les membres du Comité exécutif apprécieront combien il est important que la FIFA ait accepté le Code. Si la FIFA ne l'avait pas fait, il lui semble que l'AMA se serait alors trouvée confrontée à des problèmes importants à l'avenir. La FIFA est la FI la plus importante du monde. Elle régit un sport qui comprend des centaines de millions de joueurs et c'est important pour toutes ces raisons-là. L'AMA n'a pas diffusé beaucoup d'informations tant qu'on n'était pas parvenu à un accord. Les ministres dont les responsabilités s'exercent dans le monde politique comprendront qu'il est parfois nécessaire de garder l'objectif en tête. La FIFA et les médias ont envoyé beaucoup d'écrans de fumée, en partie inventés et en partie suggérés par la FIFA, selon lesquels il

y aurait accord séparé. En fait jusqu'à deux jours avant son Congrès à Paris, la FIFA a insisté pour obtenir un accord particulier, mais l'AMA a refusé. Le Code est le Code et il a été accepté comme tel et aucune exception n'est donc possible. Les FI ont le droit de décider de ne pas accepter le Code, mais une telle décision entraîne des conséquences. L'une d'entre elles étant, sous réserve bien entendu que le CIO respecte la Charte olympique, que ce sport ne pourra figurer au programme des Jeux olympiques. Un certain nombre de questions de vocabulaire ont été posées au Congrès de la FIFA. Le point de l'ordre du jour sous lequel la FIFA a adopté le Code était : « *Adoption du Code mondial antidopage* ». Cela a été décrit comme *acceptation*, mais en fait c'était l'*adoption* et dans l'accord ou la résolution que tout le monde a signé (le CIO, la FIFA et l'AMA), il y a référence à l'*acceptation inconditionnelle*. Il estime donc à bon droit que l'accord est passé, les règles médicales sont conformes et l'AMA est en train de régler la question du règlement de procédure et des détails juridiques avec la FIFA. Il estime que cette affaire est parvenue à son terme et qu'il n'y aura pas d'autres problèmes. Ceci est presque aussi important que l'adoption du Code et la Déclaration de Copenhague à ce sujet. L'ensemble du personnel de l'AMA a beaucoup travaillé pour être sûr que la FIFA prenne le train avec les autres, et il lui semble que tout le monde devrait se réjouir, et l'AMA en particulier, que la FIFA y soit parvenue. Il n'y a eu aucun accord séparé et rien d'autre que le Code. Les membres peuvent prendre connaissance du discours qu'il a donné au Congrès de la FIFA pour l'aider à emprunter la bonne direction sur le site Internet de l'AMA.

Il tient à féliciter les États-Unis et le Canada de leur intervention qui est un exemple pour les Amériques. Le fait que ces deux pays ont accepté de prendre en charge 75% de la part des Amériques est une excellente preuve de leadership, et il estime que cela a déjà eu un effet salubre sur la partie sud du continent. Un rapport financier sera présenté dans quelques minutes, qui montrera aux membres que l'AMA est en fait en bien meilleure position que dans toute son histoire.

DÉCISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

4. Fonctionnement / administration

4.1 Athènes 2004

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère aux documents figurant dans le dossier des membres. Ces documents donnent la liste des membres des équipes d'observateurs indépendants et du programme de sensibilisation pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Ceci est transmis pour information seulement. Les membres de ces équipes présentent une expérience significative et sont très motivés, et il leur souhaite plein succès dans leur mission respective, qu'ils effectueront au nom de l'AMA.

Le rapport sur le fonctionnement et l'administration concernant Athènes parle de lui-même. L'AMA a collaboré très étroitement avec le CIO et travaille en partenariat avec celui-ci pour ce qui est des contrôles précédant les Jeux. L'AMA et le CIO se sont entendus également sur la participation et la présence aux Jeux olympiques du bureau exécutif de l'AMA. L'AMA disposera en effet d'une équipe restreinte à Athènes et en profitera pour faire la liaison avec les FI et autres partenaires constitutifs ainsi que pour rencontrer les membres des gouvernements qui se trouveront dans la ville olympique à cette occasion. L'AMA a prévu, dans la matinée du 13 août, une brève réunion des membres du Conseil de fondation, pour ceux qui seront présents à Athènes, afin de leur donner l'occasion de se retrouver et de rencontrer l'équipe des observateurs indépendants. Il lui semble que l'exercice leur sera utile. Il ne s'agira pas d'une réunion formelle, mais plutôt de ce que les Anglais appelleraient une « *tea party* » matinale.

LE PRÉSIDENT précise que la réunion est organisée à l'intention des membres qui seront déjà à Athènes. L'AMA ne paiera pas le voyage à Athènes, mais, s'ils y sont, l'AMA leur offrira le café. Il y aura une conférence de presse le 12 août au matin. Ce sera la seule de l'AMA. Tout ceux qui seront à Athènes seront les bienvenus à cet événement.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur Athènes 2004
est approuvé.

4.2 Durée des mandats des membres des comités de travail

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la composition des comités de travail a été publiée avec la durée des mandats de chaque membre. Les membres peuvent prendre connaissance de ceux qui achèveront leur mandat à la fin de 2004, ce qui signifie qu'il y aura des postes vacants dans les comités, et l'AMA fera appel à des candidatures pour la fin de l'année. Ceux qui ont occupé un poste peuvent se présenter pour un nouveau mandat. Il est utile que les membres examinent la composition et les mandats pour leur information.

LE PRÉSIDENT rappelle que chacun devrait autant que possible s'efforcer de trouver des femmes scientifiques. Le comité santé, médecine et recherche n'en compte qu'une, et cela lui semble ne pas être un bon signe. Il sait qu'il existe des femmes scientifiques très compétentes, et l'AMA devrait élargir sa vision à cet égard.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que l'AMA compte beaucoup sur les membres pour désigner des personnes. L'AMA ne peut partir à leur recherche toute seule. Tous les membres du Conseil de fondation doivent considérer comme une bonne occasion pour leur région et organisation d'envoyer leurs représentants siéger dans les comités des travail.

M. LARFAOUI demande ce qu'il en est du rôle des observateurs dans ces comités.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que certaines personnes, par exemple M. Sprunger, le directeur des finances du CIO, ont demandé à assister à des réunions en tant qu'observateurs, mais sans pouvoir voter. Il y aura un observateur de l'ATHOC au comité éthique et éducation jusqu'à la clôture des Jeux à Athènes, pour faire en sorte que l'ATHOC comprenne bien l'ensemble des documents.

LE PRÉSIDENT déclare que le programme de sensibilisation sera installé au sein du village olympique. L'AMA a donc besoin de toute la collaboration de l'ATHOC à ce sujet.

DÉCISION

La mise à jour sur le mandat des membres des
comités de travail est approuvée.

4.3 Statut du bureau régional africain

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère à son rapport, figurant dans le dossier des membres, sur le statut du bureau régional de l'AMA en Afrique du Sud. L'AMA est extrêmement reconnaissante envers le gouvernement sud-africain de financer le bureau jusqu'à la fin 2004. L'AMA va entreprendre un audit pour faire en sorte que, lorsque le moment sera venu pour elle de financer entièrement le bureau, elle dispose de l'information nécessaire. Cette décision devra être envisagée à la réunion du Comité exécutif en septembre. Les membres disposeront de toute l'information et seront donc parfaitement au courant de tous les coûts et de toutes les responsabilités que cela implique. Il est persuadé que le gouvernement sud-africain et le gouvernement du Cap occidental soutiendront cette initiative et qu'il sera possible à l'AMA de gérer le bureau sans dépenses extraordinaires. Il sait déjà que la location des bureaux sera gratuite grâce aux deux gouvernements. Il tient également à exprimer sa reconnaissance au prédécesseur de M. Stofile, M. Balfour pour son soutien.

M. STOFILÉ informe les membres que la situation n'a pas changé en ce qui concerne la relation entre le gouvernement et le bureau de l'AMA au Cap. C'est le domicile fiscal qui a été modifié, et le bureau a quitté le bâtiment du département des Sports qui demandait de la place. Le gouvernement sud-africain a proposé de meilleures installations par le biais du gouvernement provincial, et c'est là où M. Swigelaar est à

présent installé. Il attend avec impatience les discussions de septembre avec l'AMA, car il lui semble que l'avenir du bureau doit se décider.

Quant au rapport dans les dossiers mentionnant des doutes résultant du changement de ministre, il tient à confirmer qu'il n'y a aucune incertitude pour le gouvernement et le ministre. Il n'est pas sans avoir conscience de l'éventualité d'un conflit d'intérêts, mais il lui semble que celui-ci pourra être évité grâce à une relation solide avec les autres Etats africains.

Au nom du gouvernement sud-africain et du bureau du Cap, il souhaite souscrire à la décision de représenter le continent. Il aimerait également pouvoir faire une présentation formelle devant l'AMA le moment venu.

LE PRÉSIDENT demande à M. Stofile de procéder à sa présentation formelle au cours de la réunion du Conseil de fondation. Il lui demande aussi de transmettre ses remerciements à M. Balfour pour son solide soutien, sa présence et sa contribution. L'AMA souhaite la bienvenue à M. Stofile et espère que les remerciements de l'AMA seront transmis à l'ancien membre du Comité exécutif.

DÉCISION

Le compte rendu sur le statut du bureau régional africain est approuvé.

4.4 Traduction /langues

MME KHADEM demande aux membres de se reporter à son rapport écrit sur la traduction en diverses langues des publications de l'AMA. Outre les deux langues officielles, le français et l'anglais, l'AMA s'efforce de proposer davantage de documents en espagnol afin de toucher les collègues d'Amérique latine. D'autres langues telles que l'arabe et le chinois sont également importantes. Pour les Jeux olympiques à Athènes, le quiz sur le dopage sera proposé en dix langues aux sportifs dans le village olympique.

Elle encourage les membres à transmettre leurs documents antidopage ou autre s'ils ont déjà été traduits. La traduction sera toujours une difficulté et une source d'erreurs pour un certain nombre de raisons, et elle demande aux membres d'aider l'AMA à trouver les meilleurs traducteurs possibles. Par ailleurs, s'ils décèlent des erreurs dans les traductions de l'AMA, elle leur demande de bien vouloir les lui signaler.

LE DR SCHAMASCH signale que la traduction est une question extrêmement importante. Du point de vue légal, l'AMA devrait indiquer le texte de référence. Par exemple, le Code devrait avoir un texte de référence, surtout s'il y a la moindre variation entre la traduction et le texte original.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer que l'article 24 du Code explique précisément ce point en indiquant qu'entre la version française et l'anglaise, c'est cette dernière qui prévaudra en cas de conflit.

M. BLAIS indique qu'il est très important de disposer de tous les documents en espagnol si on souhaite entretenir de bonnes relations avec les Amériques.

DÉCISION

Le compte rendu sur les traductions / langues est approuvé.

4.5 Distribution des publications de l'AMA

MME KHADEM informe les membres qu'avec le développement de l'AMA, le nombre de publications que l'Agence produit augmente, de même que l'intérêt du public. C'est excellent, mais ne va pas sans un poids financier pour l'AMA qui ne manquera pas de s'alourdir à l'avenir. A un moment donné, il y a eu de 13 à 14 000 demandes sur le site

Internet pour le magazine Franc-jeu. Distribuer gratuitement cette revue à autant de personnes coûterait à l'AMA USD 3 000, ce qui n'est évidemment pas faisable à ce stade pour une seule publication. Le département de la communication s'efforce de trouver un moyen de créer un service d'abonnement à ces publications. Pour ce qui est des partenaires constitutifs, c'est légèrement plus compliqué. La distribution d'exemplaires de publications a un coût, et l'AMA doit trouver un équilibre. L'estimation du coût des publications comprend la conception, la production et l'expédition, et l'exemplaire revient à 3 dollars US. Quant à celui du Code, il est de 4 dollars US. Pour toutes les autres publications, elle propose que les partenaires constitutifs paient pour toute demande au-delà de cent exemplaires. Il ne s'agit pas de faire des bénéfiques, mais uniquement de répercuter les frais occasionnés.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord avec la proposition présentée dans le document figurant dans leur dossier.

DÉCISION

La proposition d'arrêter une politique suivant laquelle les partenaires constitutifs reçoivent gratuitement jusqu'à cent exemplaires de chacune des publications de l'AMA, mais paient la production et les frais d'expédition de toute quantité dépassant la centaine, est approuvée.

4.6 Réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale, au cas où cela provoquerait des inquiétudes concernant l'intervalle de six ou sept mois depuis les dernières réunions de novembre, qu'il propose qu'à l'avenir la réunion qui se déroule actuellement ait lieu à la mi-mai plutôt qu'à la mi-juin. Le rapport précise le coût de ces réunions. Il estime que la proposition est une idée utile. Il ne souhaite rien imposer, mais il serait souhaitable à son avis que chacun réfléchisse à la façon dont les réunions sont conduites. Par ailleurs, il souhaite également faire en sorte que le rapport annuel soit publié plus tôt dans l'année si la réunion du Conseil de fondation a lieu en mai.

LE PRÉSIDENT précise que la réunion de septembre est plus ou moins intangible, dans la mesure où la Liste doit être approuvée et diffusée tous les ans. Les membres sont-ils d'accord pour que la réunion de juin soit avancée à mai ? Ces réunions coûtent beaucoup d'argent, et les membres doivent être bien conscients du fait qu'elles doivent être rendues aussi utiles que possible.

DÉCISION

La proposition d'avancer à mai la réunion de juin est approuvée.

5. Finances

M. REEDIE informe les membres que M. Niggli rendra compte de la situation en cours et fournira l'état des contributions des gouvernements et qu'il procédera ensuite pour sa part à la présentation des comptes.

5.1 Finances et juridique - Compte rendu d'activité

5.2 Etat des contributions des gouvernements/du CIO

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter aux pièces jointes dans leur dossier concernant l'état des contributions au 16 juin 2004. En 2002, l'AMA a perçu 88,66% de son budget; en 2003, elle a perçu 84,26% de son budget; et, en 2004, à ce jour, l'AMA a reçu près de 60% de ses revenus, ce qui représente une amélioration impressionnante de la situation par rapport à l'an dernier, où l'AMA n'avait collecté que moins de 20% à la

même époque. Il tient à féliciter l'Océanie pour avoir toujours payé 100% de ses contributions avant le 1^{er} janvier. L'Europe s'est très bien organisée et est parvenue à 92% cette année, ce qui est particulièrement remarquable. L'Asie est sur le point de suivre avec la contribution du Japon. L'accord du Canada et des États-Unis de payer au moins 75% de la contribution des Amériques est une excellente initiative et est d'un grand impact pour l'AMA. Les contributions totales s'élèveront bientôt à 90% pour cette année, ce qui est un niveau jamais atteint auparavant. Il remercie tous les gouvernements de leurs efforts et le CIO pour avoir effectué ses versements correspondant aux sommes versées. Comme les membres le savent, les statuts de l'AMA ont été modifiés, et la date limite de paiement est fixée au 30 juin de chaque année. Le CIO a demandé un rapport sur les versements effectués à cette date, et l'AMA est prête à le lui fournir. Tous les membres ont reçu copie des nouveaux statuts de l'AMA, qui sont également disponibles sur le site Internet.

M. REEDIE indique que nombreux sont les membres qui se souviendront du retard de paiement de l'Italie. Le ministre italien a dû en fait modifier la loi italienne pour faire en sorte que les paiements puissent intervenir. Ceci s'est produit avec succès, et tous les arriérés de 2002, 2003 et 2004 ont été payés. Non seulement ils ont été payés, mais ils l'ont été en euros au lieu de dollars. C'est un choix qu'il recommande à tous les gouvernements. Il n'est pas sûr que M. Pescante sache exactement le crédit dont il dispose auprès de l'Agence!

DÉCISION

Le compte rendu d'activité finances et juridique ainsi que l'état des contributions gouvernements/CIO sont approuvés.

5.3 Comptes 2003 vérifiés

M. REEDIE rappelle le débat et finalement l'insistance du CIO pour que l'AMA présente ses comptes au format ou conformément à la convention d'expertise comptable intitulée « Normes comptables internationales ». Entre-temps cette norme est devenue IFRS. L'AMA a désormais accepté de présenter ses comptes conformément aux règles de ce standard et ce sont ceux que les membres ont sous les yeux sous l'entête PricewaterhouseCoopers, au point 5.3 de l'ordre du jour. Cette méthode présente une différence significative par rapport à l'ancienne. En effet, avec l'IFRS, l'AMA ne peut tout simplement pas indiquer toutes les sommes affectées à la recherche dans ses comptes. En d'autres termes, prendre une somme d'argent pour la recherche et la considérer comme dépensée, parce qu'elle a été engagée, et la placer dans un compte séparé. Ce n'est possible, selon l'IFRS, que pour les contrats qui ont été effectivement signés et, lorsque l'AMA a signé un contrat de recherche, seul le paiement de la première année peut être pris en considération dans le système IFRS. C'est la raison pour laquelle les membres constateront le retour d'environ USD 3,7 millions - que l'AMA considère avoir dépensé en recherche - dans les comptes. Il assure les membres qu'il a été nécessaire de créer un système séparé, presque manuel, dans le bureau pour tenir un compte très clair de tous les engagements de l'AMA en matière de recherche. Ceci a été fait régulièrement, mais il s'agit juste de prendre acte que les comptes soumis par l'AMA à l'approbation du Conseil de fondation sont présentés sous une forme un peu différente.

A la page 2 des comptes, rubrique des *Fonds propres*, la *Réserve pour le transfert d'une devise à l'autre* est un chiffre qui doit permettre à l'AMA de conserver les 5 millions de francs suisses qui forment son capital. En effet, les devises subissent on le sait des modifications de valeur les unes par rapport aux autres. C'est la raison pour laquelle on a créé cette réserve pour le passage d'une devise à l'autre, afin de garantir que le capital, que l'AMA doit posséder en tant que fondation de droit suisse demeure fixe à FS 5 millions. Les comptes rassemblent une série de dépenses en page 3. Par exemple, celles de l'*Administration* s'élèvent à 2,7 millions, mais il s'agit du total qui est détaillé à l'intention des membres plus loin dans le document distribué. Il s'agit des comptes vérifiés par PricewaterHouseCoopers, dont le représentant, M. Félix Roth, sera présent le

lendemain pour les soumettre à l'approbation du Conseil de fondation. A cette réunion, les membres du Conseil auront la possibilité de lui poser toutes les questions concernant précisément ces comptes. Il espère que le Conseil approuvera ces comptes présentés sous une forme inhabituelle et nouvelle mais désormais standard.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent formuler des commentaires ou poser des questions. Il serait utile, et il estime que c'est une pratique courante, que le Comité exécutif puisse recommander l'approbation des comptes et du rapport au Conseil de fondation le lendemain.

M. REEDIE en vient au bilan détaillé, que les membres connaissent mieux. Il présente l'actif et le passif sur la base du bilan et ensuite en détail, commençant à la page 4, avec des chiffres plus détaillés. Ce bilan présente le dernier trimestre de l'année, ainsi que l'année entière. Les recettes totales de l'année se sont élevées à USD 19,4 millions et, à partir de la page 5, le bilan indique comment les membres, à savoir les membres du Comité exécutif, ont approuvé qu'elles soient dépensées. Le résultat final que l'on peut constater en page 9 est que les recettes totales ont juste dépassé USD 19,4 millions et les dépenses totales se sont élevées à USD 8,8 millions. Il faut néanmoins tenir compte par ailleurs de la question des bourses de recherche.

DÉCISION

Les comptes 2003 vérifiés sont approuvés.

5.4 Comptes trimestriels 2004

M. REEDIE déclare qu'avec le budget réel, quatrième trimestre, 2003, il s'agit de permettre aux membres une comparaison d'ensemble de tout ce qui s'est effectivement produit par rapport au budget de l'AMA, qui est ce que le comité avait prévu qu'il arriverait. Surprise, surprise, le comité s'est montré particulièrement exact dans certains secteurs et moins dans un ou deux autres. Le fait que l'AMA collecte les contributions qui lui sont dues en dollars et effectue ses paiements dans d'autres devises plus fortes compte pour une part acceptable dans les écarts budgétaires et, quelle que soit l'expertise des membres du comité des finances, il est impossible de prédire le mouvement des devises. Sous la rubrique *Observateurs indépendants*, l'AMA a dû arrêter de dépenser de l'argent et elle a dû se limiter de manière importante. Ces chiffres permettent de très bien se rendre compte que le directeur général et son personnel ont dû appliquer les directives du Comité exécutif. Les coûts du *Code* se sont avérés plus élevés que ce qui était prévu au budget, mais le travail induit par le Code a eu une immense importance pour l'AMA. La rubrique *Information et communication* a également dépassé la somme budgétée. Pour ce qui est du bureau du directeur général, le projet ADAMS a beaucoup moins dépensé que ce à quoi on pouvait s'attendre en mai, pour la simple raison que, comme l'équipe l'a expliqué de manière plus détaillée, elle s'est rendue compte qu'il était possible que ce qui était fait pouvait ne pas fonctionner correctement. C'est pourquoi un avis professionnel a été demandé. Le projet portera ses fruits. Pour *Ethique et éducation*, l'AMA a dépensé beaucoup moins que prévu; et pour *Santé, médecine et recherche*, le résultat est raisonnable, bien que, dans un certain nombre de secteurs, les coûts se soient avérés plus élevés, notamment pour le système d'accréditation des laboratoires et les réunions qui ont eu lieu pour préparer la Liste, considérées comme absolument indispensables.

La page 9 du document propose une analyse détaillée des engagements en terme de recherche par année jusqu'en 2006. USD 6,4 millions sont affectés à la recherche, en dépit de ce que disent les comptes de l'année précédente selon le standard de comptabilité. On dispose également d'un document de travail très détaillé qui retrace tous les paiements de la recherche. Sous le titre *Coûts de fonctionnement*, les membres pourront constater que ceux-ci ont été réduits au minimum. Le bureau régional de Lausanne a dépensé plus que son budget alloué, ce qui reflète, là encore, le fait que le franc suisse est en plus mauvaise position encore que le dollar canadien par rapport au dollar américain. Le poste est très réduit pour le Cap, du fait que les autorités sud-

africaines ont pris les frais en charge, et les coûts du bureau de Tokyo sont restés modestes parce qu'ils sont rapportés sur une durée relativement réduite par rapport au budget. Le résumé final est présenté à la fin du rapport, et il montre que le budget révisé réalisé en mai de l'an dernier avait deviné que l'AMA dépenserait grosso modo USD 14,5 millions; en fait, l'AMA a dépensé USD 13,5 millions.

Il espère que cet exercice a été utile. Même si la procédure de budgétisation n'est pas parfaite, elle s'améliore à chaque fois, ce qui prouve si besoin est que le personnel agit dans le respect des instructions du Comité exécutif.

M. BLAIS se réfère au budget révisé par rapport au budget réel, notant que les charges sociales sont presque toujours plus élevées. Il aurait pensé que les salaires auraient été plus faciles à prévoir.

M. NIGGLI répond que cela résulte du taux de change. L'AMA prépare son budget en dollars américains et paie en dollars canadiens.

LE PRÉSIDENT signale qu'il y a eu une différence de 18% au cours de l'année précédente.

M. LARFAOUI demande pourquoi l'AMA paie les coûts d'accréditation des laboratoires.

M. NIGGLI rappelle qu'en janvier 2004, l'AMA a pris la responsabilité de l'accréditation des laboratoires, ce qui comprend la poursuite de tests de qualité des laboratoires, etc. Une surveillance continue est nécessaire pour s'assurer que chaque laboratoire maintient sa qualité. L'AMA payait déjà le CIO dans les années précédentes pour ces responsabilités.

LE PRÉSIDENT préférerait qu'on puisse trouver un moyen d'enregistrer dans les comptes vérifiés que le Conseil de fondation et le Comité exécutif ont affecté des fonds à la recherche, au moins sous la forme d'une note. Car, tel quel, l'AMA donne une fausse impression. C'est comme si elle présentait un profit de USD 10 millions, ce qui ne peut pas être plus éloigné de la vérité.

M. NIGGLI indique que ce qui c'est produit cette fois-ci ne se reproduira pas à l'avenir. Il est nécessaire d'enregistrer ce qui a été engagé par contrat au cours d'une année et de montrer l'ensemble des engagements réalisés dans les autres comptes. Avec la comptabilité IFRS, il n'est pas possible d'enregistrer les engagements.

LE PRÉSIDENT se déclare convaincu qu'il doit y avoir un moyen de le faire.

M. NIGGLI signale que la prudence de l'AMA dans la signature de ses contrats avec les équipes de recherche, l'empêche d'effectuer un second versement avant d'avoir reçu un compte rendu satisfaisant des progrès de la première année.

LE PRÉSIDENT indique qu'il ne voudrait pas qu'on croie que l'AMA n'a pas besoin d'argent.

M. REEDIE suggère qu'à la réunion du Conseil de fondation, le Président fasse cette même déclaration en présence de M. Félix Roth. Mais en tant que comptable très expérimenté, M. Roth ne reprendra pas dans la vérification des comptes ce que l'AMA aimerait qu'il dise. Il doit bien y avoir un moyen de faire cette précision, peut-être dans une note à part, pour expliquer la réalité. C'est stupide, il le reconnaît volontiers. Mais le Conseil de fondation pourrait peut-être déclarer son appréciation pour des comptes aussi excellents, conformes au standard de compte rendu international, tout en précisant qu'il est nécessaire de trouver une autre façon de procéder pour que tout soit clair.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2004 sont approuvés.

5.5 Projet de budget 2005

M. REEDIE indique que chaque fois que le Comité exécutif se réunit, on lui soumet les chiffres les plus récents mis à jour. Les membres peuvent prendre connaissance des

chiffres du premier trimestre de 2004, ainsi que l'estimation des dépenses du trimestre par rapport au budget. Les membres peuvent de cette façon constater comment les recettes ont progressé, ainsi que la manière dont les dépenses progressent, en pourcentage. Le système est désormais suffisamment exact pour donner, au personnel notamment, un compte rendu à jour complet deux semaines après la fin de la période considérée. Ceci est très utile au directeur général et à son équipe, qui savent très rapidement combien d'argent entre et sort exactement.

Son principal souci à l'issue de la section financière est que les gouvernements ont demandé s'il serait possible d'être prévenus à l'avance de la partie recettes du budget de l'Agence, ce qui leur permettrait de prévoir dans leurs propres budgets à combien s'élèvera leur contribution. C'est pourquoi l'équipe a produit un projet de budget détaillé pour 2005. Les dépenses qui y sont présentées sont une première esquisse de ce que le comité estime qu'elles devraient être, mais tout cela sera retravaillé plus en détail et soumis aux membres de manière plus détaillée après que le comité finances se sera réuni en septembre. Les membres disposeront d'un montant beaucoup plus exact des dépenses fixées à ce moment-là. Néanmoins, il propose que le montant des recettes soit indiqué sur la base d'une contribution du Mouvement olympique dépassant juste USD 10,8 millions et des contributions des autorités publiques dépassant juste les USD 10,8 millions. Dans l'ensemble, il s'agit d'une augmentation sur une période de deux ans d'environ 7%. Pour sa justification, le comité finances a également effectué une petite recherche, observant la réduction du pouvoir d'achat que l'AMA a subi selon lui en 2003 et 2004, dont une grande partie doit être mise au compte du mouvement des devises qui ne joue pas en faveur de l'AMA, ainsi que d'un petit élément d'inflation. Il n'y a pas eu d'augmentation générale des contributions durant deux ans. Il estime que l'activité est désormais parvenue à un niveau qui justifie une légère augmentation, et que l'AMA commence à dépenser ses fonds de manière plus efficace et avant tout commence à donner au Dr Rabin et à son équipe du département science et recherche les sommes d'argent adéquates qui leur permettent de faire une sérieuse différence dans le monde dans lequel l'AMA opère.

La question qui se pose est celle du budget des recettes de l'Agence pour 2005. On a suggéré que ce serait un plafond et assurément, de ce point de vue, il serait heureux d'accepter que personne ne revienne au milieu de l'année pour demander plus. Ce sera le plafond fixé à l'avance et, notamment si les gouvernements l'acceptent, ce sera la base à partir de laquelle seront préparées les demandes de contribution, et il sait que le Mouvement olympique sera disposé à effectuer son propre versement d'un niveau correspondant. Il s'agit d'une proposition plutôt directe, et il va de soi que le comité finances espère qu'elle sera approuvée.

M. MIKKELSEN déclare qu'une augmentation de 7% du budget serait inacceptable. Ce n'est pas productif, et la proposition ne correspond pas à l'accord portant sur l'évolution des coûts de l'AMA. En tant que représentant de gouvernement, il connaît les défis que pose l'inflation, mais le Conseil de fondation s'est fixé un plafond, dès lors il n'est pas possible de proposer une augmentation.

Il recommande fermement que le Comité exécutif se mette d'accord sur une augmentation moins élevée des recettes du budget de 2005. Il demande au secrétariat d'étudier avec attention les augmentations des coûts réels des diverses activités de l'AMA et des services fournis au sein de l'organisation.

M. LARFAOUI, suggère d'intituler ce document avant-projet, plutôt que projet. L'équipe devrait ensuite prendre le temps de préparer un projet qui sera soumis en septembre aux membres du Comité exécutif et ensuite au Conseil de fondation.

LE DR SCHAMASCH signale que le Mouvement olympique continue d'interroger ses partenaires et qu'il n'a reçu aucune réponse pour l'instant. C'est pourquoi il est d'accord avec M. Larfaoui et suggère de reporter la décision sur cette question en septembre.

M. BLAIS remercie le comité d'avoir préparé les documents présentés. Il considère cela comme le pire des scénarios. En fait, cela ne laisse pas d'être préoccupant. Il comprend l'esprit qui a conduit à la création de ces documents. Il serait important de préciser comment l'inflation est calculée, et également la question des devises, car il faudra que les membres du Comité exécutif expliquent la question aux gouvernements. L'AMA ne souhaite pas réduire son pouvoir d'achat, mais il est important de disposer d'explications.

M. REEDIE déclare qu'il a été demandé à l'AMA de fixer un plafond il y a quelques années, ce qui a été fait. Les gouvernements ont ensuite déclaré qu'ils ne souhaitaient pas avoir ces engagements sur cinq ou six ans, ce qui est bien, mais ces chiffres sont très en dessous du plafond initial. Dès lors, il n'est pas certain de quels chiffres M. Mikkelsen veut parler, autrement que ceux qui sont les moins élevés. Il lui semblait que le comité s'était efforcé de s'en tenir aux instructions qui lui avaient été données par les gouvernements, c'est-à-dire de pouvoir connaître bien à l'avance les chiffres maximum qu'il leur sera demandé de payer, afin d'aider les procédures gouvernementales.

Pour ce qui est du commentaire de M. Larfaoui et du Dr Schamasch, ce qu'ils disent en fait, c'est qu'ils préféreraient attendre et voir le tableau complet en septembre pour prendre une décision à ce moment là. Ils disposeront certainement de plus d'informations sur la partie dépenses en septembre ainsi que de beaucoup plus de détails, mais cela ne semble pas correspondre aux demandes des gouvernements d'obtenir les cadrages plus tôt dans l'année, afin de leur permettre d'établir leurs propres prévisions budgétaires. Il faudra que les membres lui fassent savoir ce qui est le plus important : satisfaire la demande de plus d'informations précoces ou attendre jusqu'au moment où le budget est bouclé.

En réponse à M. Blais, l'AMA a fait des calculs sur la manière de définir le pouvoir d'achat, et il est prêt à montrer à M. Blais la base sur laquelle le comité a estimé que USD 5,552 484 millions de pouvoir d'achat avaient été perdus.

Il s'en remet aux membres du Comité exécutif. L'AMA ne va pas sombrer de toute façon. Si on veut plus de détails, alors c'est simple : cela signifie que les gouvernements auront moins de temps pour préparer leur budget. Si les gouvernements déclarent qu'ils sont au courant de ce qui est prévu et peuvent prendre leurs dispositions en connaissance de cause, alors il s'en tiendra volontiers à cela.

LE DR SCHAMASCH demande si, au cas où les membres ont des questions à propos du budget, ils ne devraient pas prendre contact avec le directeur général, lequel ferait ensuite la liaison, ou avec les départements individuellement. Serait-il préférable d'aller directement voir le directeur général ?

LE PRÉSIDENT reconnaît que ce serait la meilleure option, et le directeur général déciderait ensuite à qui revient la responsabilité.

Il ne lui semble pas que le Comité exécutif ou le Conseil de fondation devraient se montrer prodigues avec l'argent et rechercher constamment le double ou le triple du budget. L'AMA a énormément à réaliser, et les attentes n'iront pas sans augmenter. L'AMA doit veiller à faire plus et non moins. Il s'agit d'un budget très limité compte tenu du mandat de l'Agence mondiale antidopage. Il préférerait que les membres réfléchissent à ce qu'ils souhaitent faire plutôt qu'en terme de chiffres et de déclarer, quel que soit le chiffre, que celui-ci devrait être moins élevé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que l'administration a produit ce projet de budget et qu'il apprécierait qu'on lui indique si cet exercice est utile. L'an prochain, l'AMA aura de nouvelles responsabilités en vertu du Code. Les attentes de chacun en matière de surveillance sont immenses. L'UNESCO demande également l'aide de l'AMA dans la perspective de la Convention. Les gouvernements demandent à l'AMA de dépenser une partie de ses ressources et de son énergie dans des domaines qui comprennent la participation des gouvernements, ce qui n'ira pas sans coûter de l'argent, du temps et de l'énergie à l'AMA. Celle-ci a augmenté ses responsabilités, qui s'accéléreront au cours des

six à douze mois à venir. L'AMA souhaite assumer toutes ses responsabilités et répondre de manière adéquate, mais cela coûtera de l'argent. Il souhaite s'assurer que chacun est bien conscient de cela.

LE PRÉSIDENT précise qu'au cours des deux ou trois prochaines années, l'AMA devra interjeter quelques appels devant le TAS. Il est persuadé que l'AMA devra exercer son droit d'appel dans certains cas. Ceci va coûter cher. Le Conseil de fondation et les partenaires constitutifs doivent équiper l'AMA pour qu'elle puisse exercer ses responsabilités.

Le chiffre de .769 mille dollars canadiens est très optimiste et il lui semble peu probable que le dollar reste aussi élevé.

M. REEDIE estime que la présentation et la demande pourraient être renouvelées lors de la réunion du Conseil de fondation. Les sommes initiales ont montré que l'effet actuel des années précédentes est une variation défavorable de 29% des devises entre le dollar américain et canadien. Ce n'est la faute de personne, c'est la réalité. Il estime qu'il doit dire aux autorités publiques représentées autour de la table qu'il ne croit vraiment pas que, sur une période de deux ans, sur un budget minimal, avec une immense quantité de tâches à réaliser, quelque chose comme 7% dépasse les possibilités des gouvernements de réaliser qu'ils auront cela à payer dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT souligne qu'en général, lorsque les montants sont infimes, on préfère se référer aux pourcentages.

M. STOFIE déclare qu'il avait lui-même estimé que 7,2% était élevé, et, s'il n'avait pas entendu que l'AMA avait en fait perdu plus de 5% de son pouvoir d'achat, il s'opposerait avec véhémence à ce qui paraît être un simple pourcentage d'augmentation mécanique. Il estime qu'il n'est pas irraisonné de prévoir une augmentation, mais demande une explication dans les documents eux-mêmes.

LE PRÉSIDENT signale que l'explication sera présentée plus clairement au Conseil de fondation.

M. LARFAOUI ne comprend pas la question à laquelle le directeur général fait allusion en ce qui concerne l'UNESCO. Est-ce que le directeur va devoir payer l'UNESCO ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL confirme que l'AMA ne prendra en charge aucune des responsabilités qui reviennent à l'UNESCO, mais l'AMA est responsable de surveiller le Code tel qu'il est appliqué par les gouvernements liés par la Convention. Ce n'est pas la tâche de l'UNESCO, et cela démarrera lorsque la Convention sera mise en vigueur. Cela suppose des frais de surveillance supplémentaires.

LE DR SCHAMASCH signale dans ce cas que l'AMA aurait dû inscrire USD 95,000 sous le titre observance du Code par les gouvernements dans le projet de budget plutôt que Convention de l'UNESCO.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'an dernier, les coûts étaient ceux de la participation aux réunions de l'UNESCO jusqu'à la mise en place de la Convention. Il sera possible d'approfondir la question lors de la réunion budgétaire de septembre.

LE PRÉSIDENT indique qu'il ne veut pas qu'on pense que l'AMA souhaite 7% d'augmentation sur une base mécanique. Si l'AMA veut au moins réaliser le minimum de ce que les membres estiment nécessaire, la conclusion arithmétique est qu'ils doivent procéder à une augmentation de 7%.

M. BLAIS déclare que chacun va se polariser sur l'augmentation, c'est pourquoi l'AMA doit passer un peu plus de temps à donner des explications et s'assurer de bien présenter son plan de budget original, qui était bien plus élevé.

M. REEDIE précise que le comité préparera les documents convaincants nécessaires.

DÉCISION

La décision concernant le projet de budget
2005 est reportée.

5.6 Comité finances

M. NIGGLI signale que ce document n'est présenté que pour information. Deux candidatures ont été soumises : l'une de France et l'autre des Pays-Bas. La candidature française était soutenue par le Danemark, ainsi que lors des discussions au Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, conformément aux statuts de l'AMA, il a été décidé par le président du Conseil de fondation et le président du comité finances, en accord avec le directeur général, de nommer le Français Valéry Genniges membre du comité finances et administration.

M. LARFAOUI déclare qu'il ne fait pas d'objection, mais estime que les observateurs siégeant à ce comité, par exemple M. Sprunger du CIO, auraient pu être nommés.

M. NIGGLI répond que l'AMA a fait cette proposition à M. Sprunger, mais ce dernier a souhaité demeurer observateur. Il ne s'agit pas d'une décision de l'AMA.

DÉCISION

Le rapport du comité finances est approuvé.

6. Juridique

6.1 Groupe de travail sur les sanctions

M. NIGGLI se réfère au groupe de travail sur les sanctions dont le détail figure dans le rapport au Conseil de fondation, que les membres peuvent trouver dans leur dossier, et qui sera présenté le lendemain. Le groupe a collecté quelque 70 cas auprès des divers partenaires constitutifs. Une vidéoconférence a été organisée le 15 juin au cours de laquelle les participants se sont efforcés de ranger en catégories les différents cas transmis. Le groupe produira un rapport qui sera présenté à la prochaine réunion du Comité exécutif.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du groupe de
travail sur les sanctions est approuvé.

6.2 Procédure d'élection du président de l'AMA

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier, qui appelle une décision de leur part sur une nouvelle procédure pour la nomination du président du Conseil de fondation. Seuls les noms des scrutateurs manquent dans ce document.

M. MIKKELSEN souligne qu'il est nécessaire de se rappeler les principes fondamentaux de l'AMA : le partenariat. L'AMA est fondée sur un partenariat entre le Mouvement olympique et les gouvernements du monde. Il espère que les membres seront capables de s'entendre sur un représentant des gouvernements pour prendre la suite du président actuel de l'AMA le moment venu. Il n'est pas facile de trouver le candidat convenable, membre d'un gouvernement, qui pourra prendre la suite du président actuel. Ce dernier a réalisé un excellent travail. Il souhaite que le Président accepte de prolonger son mandat afin de bénéficier d'une direction ferme au cours des deux prochaines années. Il suggère qu'un petit comité définisse le profil du prochain président, en fonction des statuts afin d'éclaircir certaines incertitudes. Le comité devrait travailler jusqu'en juin 2005 afin d'être sûr qu'un nouveau président pourra prendre la suite après les Jeux olympiques à Turin en 2006. Entre-temps, il suggère que l'AMA nomme un vice-président du Comité exécutif, afin de rappeler le partenariat au sein de l'AMA. Ce serait un

excellent signal au reste du monde d'avoir M. Pound comme président et un représentant des gouvernements comme vice-président.

MME BASSER approuve les commentaires formulés par M. Mikkelsen. L'AMA est en effet une organisation unique en son genre, et tout le monde reconnaîtra qu'elle s'est épanouie avec vigueur sous l'extraordinaire présidence actuelle, et la relève sera difficile à prendre. Néanmoins, cette transition vers une nouvelle présidence offre une excellente occasion de reconnaître son partenariat avec les gouvernements et de le faire savoir. Les gouvernements souhaitent avoir la possibilité de nommer le président, même si, à dire vrai, c'est chose difficile pour les gouvernements et évidemment pour un ministre en exercice d'accepter ce rôle. Il serait nécessaire de jeter un œil ailleurs pour définir la personne la mieux appropriée et les problèmes que cela pourrait entraîner. Elle aimerait proposer de prolonger le mandat du président actuel jusqu'après Turin, parce qu'elle estime que le leadership du Président est essentiel au cours des prochaines années. En même temps, on devrait se mettre d'accord pour la formation d'un groupe de travail des gouvernements qui présentera d'une part les difficultés susceptibles de se poser à la réunion de novembre et d'autre part proposera des nominations potentielles à soumettre à la réunion suivante de mai.

M. BLAIS appuie les commentaires qui viennent d'être formulés et déclare que les gouvernements sont satisfaits de la direction donnée par le président. Le moment est crucial pour l'AMA, qui est une nouvelle organisation avec de nouvelles procédures. A présent, le temps est venu de remplacer les chevaux à mi-allure. Il soutient la suggestion selon laquelle le président actuel continuerait jusqu'après les Jeux de 2006 à Turin.

Il s'agit d'un partenariat entre le mouvement sportif et les gouvernements, et la partie gouvernementale a l'intention de refléter cela. Peut-être cette partie gouvernementale n'est-elle pas intervenue autant qu'elle aurait dû. Il est nécessaire de reconnaître un poste de vice-président dans l'intervalle pour refléter l'aspect du partenariat, et à long terme de procéder à une alternance. Il est difficile pour un ministre en exercice de pouvoir se poser en successeur à long terme. Les nécessités d'avoir à demeurer dans la capitale du fait des travaux en cours au parlement et autres activités inhérentes doivent être soulignées. La fonction manque de continuité. Le comité doit étudier comment amender les statuts pour pouvoir présenter un représentant des gouvernements qui ne serait pas nécessairement un ministre en exercice. Il espère qu'il sera possible de prolonger le mandat du Président jusqu'aux Jeux olympiques de 2006, d'envisager une solution dans l'intervalle avec un ministre susceptible d'assumer la vice-présidence, en fonction de la durée de la procédure, et de mettre en place un comité pour étudier la possibilité de modifier les règles de fonctionnement et permettre à un représentant des gouvernements, mais qui ne serait pas nécessairement un ministre, d'accéder à la présidence.

M. BURNS applaudit, au nom des États-Unis, le professionnalisme et la sincérité de l'AMA. La période actuelle est indéniablement primordiale pour l'AMA, et il estime que le Président a mérité d'être félicité pour la qualité de son leadership. Il soutient entièrement la proposition, mais il ne souhaite pas attendre jusqu'à octobre. Il aimerait envoyer un message dès à présent à Athènes et à l'AMA avant les Jeux olympiques, et il estime qu'il serait utile que la question de la présidence soit clarifiée immédiatement.

LE PRÉSIDENT déclare qu'entendre l'assistance dire qu'il a fait du bon travail le rend de plus en plus nerveux. C'est un peu comme écouter sa propre oraison funèbre. Quant à l'idée d'un vice-président provenant des autorités publiques, il la soutient. On en avait déjà nommé un, mais il a cessé d'assister aux réunions. Si le côté des autorités publiques pouvait en choisir un autre, il serait enchanté. La question de la constitution est quelque chose avec laquelle l'AMA aura à se battre. Il pourrait être nécessaire de disposer d'une personnalité indépendante à l'avenir. Les autorités publiques peuvent également envisager l'alternance automatique de la présidence. C'est très important. Car toute défaillance les rendra dépendant des gouvernements. En ce qui le concerne, les membres peuvent décider de le reconduire en novembre s'ils le souhaitent et traiter ces deux points en même temps.

A l'origine, la représentation des gouvernements était si importante qu'ils souhaitent la présence d'autant de ministres que possible autour de la table. Certes, il comprend leurs difficultés et ce qui leur est imposé en matière de disponibilité. Néanmoins, en 1999, la question paraissait si importante pour les ministres qu'ils tenaient tous à assister effectivement aux réunions de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL constate, et avec tout le respect dû, qu'une procédure doit néanmoins être mise en place pour permettre l'élection à la présidence ou la prise d'une décision en ce sens pour les années à venir, à la réunion de novembre. Une procédure doit être instituée pour savoir ce qu'il adviendra en novembre. C'est la raison pour laquelle le présent document a été préparé.

LE PRÉSIDENT demande s'il s'agit d'une procédure que les membres du Comité exécutif souhaitent présenter au Conseil de fondation.

M. BLAIS déclare que le Comité exécutif envisage de voter pour l'actuel président immédiatement, afin de ne pas avoir à passer par la procédure indiquée dans les documents. Il ne remet pas en question l'importance de la présence des ministres autour de la table, car c'est très important, mais c'est tout simplement la question d'avoir à la présidence quelqu'un venant du côté des gouvernements. Il veut dire par là que cela pourrait ne pas être un ministre mais un représentant des gouvernements à long terme. Il est très important de pouvoir compter sur la présence de ministres. Néanmoins, avec le document qu'il a en face de lui, il estime que nombreux sont les membres qui se sentiront à l'aise de reconduire l'actuel président immédiatement.

LE PRÉSIDENT précise que c'est aux membres du Comité exécutif de décider.

LE DR SCHAMASCH demande si, lorsque la révision du point 6.2 de l'ordre du jour est demandée, il serait possible d'inclure la mention de vice-président. En fait, l'article 7 le précise.

LE PRÉSIDENT reconnaît que les statuts le prévoyaient. Il s'agit simplement de pourvoir le poste. L'AMA pourrait le faire le lendemain et disposer ainsi d'un vice-président en novembre. Cela pourrait être utile du point de vue de l'UNESCO. Il propose que les membres en parlent entre eux avant de se décider le lendemain. Il ne faut pas qu'ils le nomment le lendemain pour le reconforter.

LE DR SCHAMASCH indique qu'en tant que représentant du CIO, il ne pourra prendre une décision sur la question d'un éventuel changement de l'ordre du jour concernant la procédure d'élection du président du Conseil de fondation le lendemain.

DÉCISION

La décision concernant l'élection du président de l'AMA sera prise à la réunion du Conseil de fondation du 22 juin.

7. Plan stratégique

7.1 Plan stratégique – évolution et mise à jour

M. WADE demande aux membres du Comité exécutif de se référer au document *Evolution et mise à jour* qui figure dans leur dossier. Il souhaite leur proposer un rapide tour d'horizon de l'état du plan stratégique et plus précisément de se pencher sur les indicateurs de performance. Les membres peuvent également consulter le document de référence préparé sur les indicateurs de performance, ainsi que le plan stratégique lui-même, qui donne les indicateurs de performance. Il ne souhaite pas s'arrêter sur l'ensemble du dossier, mais s'attarder sur quelques aspects essentiels.

Au sujet des indicateurs de performance, les responsabilités qui incombent à l'AMA découlant du nouveau Code et du programme mondial antidopage sont immenses, et il

est nécessaire de prendre le temps de faire les choses correctement. Il est donc indispensable de disposer d'indicateurs de performance simples, facilement compris et faciles à atteindre. Deux types d'indicateurs de performance sont proposés : stratégiques et opérationnels. Il est nécessaire de faire en sorte que ces deux types d'indicateurs de performance soient contrôlables.

En ce qui concerne les indicateurs stratégiques, ils sont de portée plus large et de nature plus générale, et ce sont des éléments qui peuvent être contrôlés. Ils figurent sous chaque objectif spécifique.

Les indicateurs opérationnels sont très étroitement liés aux plans de fonctionnement annuels. Le groupe soumettra les indicateurs de performance pour 2004 à la réunion du Comité exécutif de septembre, ainsi que ceux qui sont prévus pour 2005. Ensuite, il reviendra à la réunion de novembre avec des mesures de performance de ce qui a déjà été réalisé en 2004, abandonnant les indicateurs de performance au niveau opérationnel pour 2005. Il est important de se souvenir que les deux sont très imbriqués et qu'ils doivent l'être, car le plan de fonctionnement et le plan stratégique sont intrinsèquement liés. Une partie de l'exercice de mise en forme des plans opérationnels sera d'envisager tout décalage éventuel entre les plans stratégiques et de fonctionnement. Et, si tel était le cas, de procéder aux petits ajustements nécessaires sur les indicateurs de performance stratégiques du plan, ce qui sera fait dans le cadre de l'exercice avant la présentation de septembre. Il est également important de noter que les indicateurs de performance seront réexaminés régulièrement. Il pourra être nécessaire de modifier l'énoncé du plan stratégique, sans pour autant modifier l'intention en terme de contenu. Il s'agira d'un simple affinage de l'énoncé et du positionnement. Il proposera toutes les mises à jour en septembre. Il remercie M. Reedie et Mme Basser de leur participation au SPEG (groupe d'étude du plan stratégique).

LE PRÉSIDENT précise que les membres peuvent prendre connaissance de ce que propose le plan stratégique. Il reflète la réflexion et la consultation. Le plus important pour le Comité exécutif avec l'ensemble des diverses perspectives présentées est ce qui pourrait manquer, en terme d'obligations d'exécution pour l'AMA. Il demande aux membres de l'examiner attentivement pour voir ce sur quoi on pourrait mettre l'accent différemment.

M. STOFILÉ approuve le document. Le plan stratégique se réfère aux impératifs de l'initiative. Il considère qu'on pourrait insister davantage sur les pays et organisations, la sensibilisation et le soutien. En Afrique, il y a des sportifs qui viennent de régions très rurales et qui n'ont aucune connaissance de l'AMA, sans parler de la Liste des interdictions. Ils consomment également énormément de viande, grâce aux exportations américaines, et cette viande est gonflée aux stéroïdes. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité d'établir un partenariat entre l'AMA et les agences nationales antidopage, ainsi qu'avec les ministres de l'Éducation et de la Santé. Si l'AMA ne se consacre qu'à ses sportifs déjà enregistrés, elle manquera un grand nombre d'autres jeunes en Afrique. Il ne sait pas trop comment cela pourrait être repris au mieux par les indicateurs de performance.

M. BLAIS félicite M. Wade de sa présentation. Dans son objectif 5, aux indicateurs de performance, M. Wade indique que 75% des contributions ont été perçues en juin chaque année et ensuite il y a une note qui concerne le processus de l'UNESCO. M. Wade pourrait-il expliquer exactement quel est le facteur risque que l'on veut souligner?

M. WADE déclare qu'il ne pourrait être plus d'accord avec le commentaire de M. Stofile. Celui-ci pourra constater en lisant les comptes rendus d'activités éthique et éducation et communication qu'il a fallu que l'AMA étudie avec soin quelles étaient les parties du monde où cette information était nécessaire. Nombre des éléments planifiés tiennent compte des préoccupations de M. Stofile, qui pourra constater également que les indicateurs sont liés au plan de fonctionnement à ce niveau. Le plan stratégique ne contiendra pas un grand nombre de détails. En revanche, ils figureront dans le plan de

fonctionnement. Il estime qu'une fois que M. Stofile aura entendu quelques-uns des comptes rendus d'activités, il sera satisfait.

Pour ce qui est du processus de l'UNESCO, c'est l'un de ces quelques indicateurs de performance avec lesquels il faut être prudent, dans la mesure où c'est hors du contrôle de l'AMA. Il faudra réfléchir soigneusement à certaines questions posées. La mise à jour a été rédigée et à présent il apprend que l'AMA obtient 90% de son financement. Cette note rend compte simplement d'éléments hors du contrôle direct de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les mots entre parenthèse seront supprimés.

DÉCISION

La mise à jour du plan stratégique est approuvée.

8. Code mondial antidopage

8.1 Compte rendu d'activité

M. ANDERSEN demande aux membres de se reporter au point 6 de son rapport, *Modèles de bonnes pratiques*, indispensables aux ONAD, CNO et FI. Il s'agit d'outils pratiques qui devraient permettre l'harmonisation entre ces organisations. Il s'est efforcé d'être pratique en terme de création et d'élaboration de règles et procédures de contrôle et également en terme de standardisation des formulaires de contrôle du dopage dans le monde entier.

Pour ce qui est du point 7, qui concerne les renseignements sur la localisation des sportifs, les AUT et les résultats des tests, l'AMA a reçu tous les résultats des contrôles positifs des laboratoires. Ces résultats ont tous été traités, et l'AMA doit vérifier si les fédérations et organisations concernées par les résultats positifs de contrôle ont approuvé et appliqué le Code.

Un rapport plus complet sera présenté le lendemain.

LE PRÉSIDENT indique que 10 000 exemplaires du Code mondial antidopage ont été vendus, ce qui en fait un best-seller, au moins dans son propre pays.

M. ANDERSEN signale qu'il a été procédé à un nouveau tirage de 10 000 exemplaires du Code.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le Code mondial antidopage est approuvé.

8.2 Respect du Code

M. ANDERSEN précise que la surveillance du respect du Code est un vaste domaine et, en vertu de l'article 23.4, l'AMA a obligation de surveiller. Il est nécessaire de disposer d'un système utile et simple à gérer. Il estime qu'on devrait procéder par moyen électronique, mais cela sera décidé le moment venu. Un plan est en cours de préparation, qui sera soumis avant les réunions de la fin de l'année.

M. BLAIS indique, puisqu'ils abordent le processus de la convention de l'UNESCO, qu'il pourrait être intéressant de faire en sorte qu'en cas d'accord sur la surveillance, le système tienne compte des synergies. Ceci pourrait être une occasion de faire des économies, certainement en vue de la planification à venir.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le respect du Code est approuvé.

8.3 Etat des signatures

M. ANDERSEN se réfère aux CNO, CNP et aux ONAD. En terme d'acceptation, 200 CNO ont adopté le Code. On peut prendre connaissance des autres chiffres sous la rubrique *Acceptation* dans le rapport. La mise en application est légèrement plus compliquée. Il demande aux membres de se reporter au tableau 4, qui indique les dates d'acceptation du Code par chaque organisation.

M. DIELEN se réfère aux FI. On compte 95% d'acceptation parmi les Fédérations internationales olympiques. L'UCI a prévu une réunion le 23 juillet pour décider de l'acceptation et de l'application du Code. Deux Fédérations internationales manquent parmi les Fédérations reconnues. Il s'agit de la Fédération de golf (dont l'acceptation est prévue en octobre 2004) et de la Fédération internationale automobile (qui a informé l'AMA qu'elle mettrait en place tous les aspects du Code mais qu'elle ne pouvait accepter l'arbitrage du TAS). Pour ce qui est des membres de l'AGFIS, 13 des 20 membres ont accepté le Code.

On a jeté un premier coup d'œil à l'application du Code, et l'AMA s'est lancée dans une vérification au cours de laquelle elle a demandé aux FI de lui présenter leurs règles avant la mi-mai. L'AMA a passé les règles en revue en s'attachant tout spécialement à l'intégration de l'énoncé intégral des articles obligatoires du Code, ainsi qu'à l'application des principes du Code. Il ne s'agissait pas d'une vérification au sens légal du terme. Un projet de rapport a été réalisé à l'intention des FI qui avaient envoyé leurs règles, et il leur a été demandé toutes les clarifications et corrections nécessaires.

Il peut proposer aux membres un rapport intermédiaire sur le sujet : 85% des Fédérations internationales olympiques de sports d'été sont prêtes. Il n'y a pas eu de remarques de la part de dix-huit d'entre elles, six ont proposé des clarifications et trois manquent toujours : l'ITU, la FIFA (bien qu'on ait reçu les règles médicales) et l'UCI (qui doit encore prendre sa décision). 72% des Fédérations internationales olympiques de sports d'hiver sont prêtes et il reste des questions importantes à régler avec la Fédération de Bobsleigh. Celles qui manquent sont l'IIHF et l'ISU. 68% des Fédérations reconnues ont envoyé leurs règles et cinq fédérations ont dû donner des éclaircissements, lesquels pour la plupart portaient sur les AUT. Pour ce qui est des principales organisations de manifestations, les règles du CIO ont été préparées en vue des Jeux olympiques à Athènes, Elles sont également prêtes pour l'Association des Jeux mondiaux, qui attend encore les résultats des Jeux olympiques pour envisager quelques modifications éventuelles. Les règles de l'IPC sont prêtes, de même que celles de la Fédération des Jeux du Commonwealth.

M. REEDIE remercie MM. Dielen, Andersen et Howman, ainsi que le Président. Les divers types de réunions pour les CNO dans le monde entier et la nécessité d'accepter le Code rendent la chose compliquée pour les CNO, car ceux-ci font fonction d'ONAD s'il n'y en n'existe pas dans le pays. Le résultat de 200 CNO sur 202 en un an est excellent, bien qu'il ne soit pas complètement sûr qu'ils comprennent toutes les subtilités et autres obligations auxquelles ils ont souscrit. Il s'excuse d'avoir imposé la question de la mise en œuvre du Code à Athènes avec un juriste luxembourgeois très intelligent. La réunion s'est un peu prolongée à cause de cela. Les CNO se sont présentés en nombre. Il demande quels sont les deux qui n'ont pas signé et il s'assurera qu'ils savent qu'ils ont intérêt à le faire avant de se présenter à Athènes.

Concernant les gouvernements et la Déclaration de Copenhague, LE PRÉSIDENT estime que plus de 120 pays l'ont signée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que ce sera abordé au point 9.4 de l'ordre du jour.

DÉCISION

L'état des signatures est approuvé.

8.4 Sanctions

8.4.1 Statut du document sur les sanctions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que ce point est proposé parce que des FI ont demandé qu'un certain statut soit attribué à ce document qu'il a rédigé pour une conférence l'an dernier et qu'il a présenté lors des réunions en novembre dernier. Il a préparé quelques éléments de référence et aimerait recevoir le point de vue de l'assistance concernant un statut à accorder à ce document. Il souhaiterait qu'on lui indique s'il est approprié de déclarer qu'il s'agit d'un document de conseil ou de considérer qu'il a le même poids ou statut que les commentaires qui figurent à ce titre dans le Code. Il ne s'agit pas de sa part d'une recommandation; il aimerait seulement obtenir les divers points de vue du fait de l'intérêt même du document.

LE PRÉSIDENT demande les points de vue sur le sujet. Les membres ont-ils lu le document ? Il estime pour sa part qu'on devrait réfléchir à la question de manière plus approfondie et demande aux membres de venir à la réunion de septembre prêts à prendre une décision sur le statut à accorder au document.

M. REEDIE estime qu'il est juridiquement très exact, mais il estime que pour en faire un outil pratique, l'AMA devra probablement le rendre plus facile à lire. Si cela pouvait être fait, il soutiendrait alors le principe qui sous-tend la question, qu'un peu plus de statut soit accordé à ce document, parce que la question des sanctions se pose dans son ensemble et n'est toujours pas résolue et tout ce qui pourrait être fait pour s'en débarrasser est bienvenu.

MME BASSER déclare qu'elle soutient cette suggestion. Il serait utile de disposer d'une version plus lisible.

LE PRÉSIDENT considère que les membres devront se demander en septembre si c'est ce dont le Code a besoin. Il voudrait qu'ils s'arment d'un oui ou d'un non en septembre et, dans l'intervalle, toute personne ayant des suggestions d'amélioration voudra bien les adresser au directeur général.

DÉCISION

La décision concernant le statut du document sur les sanctions sera prise à la réunion de septembre.

8.4.2 Sanctions excessives par rapport aux dispositions du Code

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il s'agit d'une question que l'administration a estimée appropriée de soumettre à la discussion et il souhaite attirer l'attention sur ce document.

M. REEDIE suggère que si l'AMA doit réaliser un document plus facile à utiliser concernant les sanctions, alors ce point devrait être compris dans celui-ci. Il ne lui semble pas que différents décrets devraient être produits sur les divers niveaux de sanctions. Il estime qu'il pourrait être utile que ces deux éléments soient réunis.

MME BASSER demande, au cas où certains sports ne se soumettent pas, si les gouvernements seront obligés de leur retirer les fonds qu'ils leur ont affectés. Quelles seront les implications si les sports sont considérés comme désobéissants ?

M. BLAIS estime qu'il s'agit d'une question difficile pour diverses raisons. D'une part, l'AMA recherche l'harmonisation, mais ensuite les médias estiment que celle-ci est une manière d'atténuer la force des sanctions, et cela pose donc un problème de communication. Les implications juridiques sont évidentes. Il s'agit d'une question particulièrement épineuse.

M. LARFAOUI croyait que les membres s'étaient exprimés à propos de l'AMA et la nature spécifique des dispenses. A l'origine, la FINA avait fixé ses sanctions à quatre ans,

mais l'AMA lui a demandé de les réduire à deux ans. Le Code s'applique ou il ne s'applique pas. Il demande des précisions.

LE PRÉSIDENT considère que si une FI a quelque chose dans ses règles qui diffère des dispositions obligatoires du Code, dans ce cas elle ne respecte pas le Code. L'AMA ne veut pas qu'une FI adopte délibérément une règle qu'elle n'appliquera probablement pas pour simplement prétendre qu'elle se montre plus ferme sur la question. Il estime que l'AMA doit expliquer qu'il y a des secteurs du Code qui sont obligatoires et donc qu'il est impératif de les appliquer.

M. LARFAOUI répond que s'est vrai sauf si on amende le Code.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il s'agit d'une possibilité, mais il préférerait s'en tenir là tant que la Convention n'est pas prête. Pour l'instant, l'AMA déclarera que tout le monde a adopté et que personne ne peut être exempt de ce que tous ont adopté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que l'administration a estimé qu'on devait adhérer aux composantes obligatoires, et l'AMA a été assurément très stricte pour toutes les déviations inférieures aux niveaux de sanctions. M. Larfaoui a mentionné la FIFA. L'AMA s'est déjà entretenue avec la FIFA à ce sujet. En terme de sanctions excessives, l'AMA s'efforce de persuader les fédérations de changer et d'adopter la règle telle qu'énoncée dans le Code.

Concernant ce qu'a déclaré M. Reddie, il serait en effet utile d'inclure ceci dans le document sur les sanctions et il tentera de le faire. Il va s'efforcer de s'exprimer de manière plus simple.

Concernant la question du respect ou de non-respect, c'est très important car alors l'AMA n'a pas de pouvoir de juridiction pour le cas où un organisme ne respecte pas le Code. Les gouvernements et le CIO en ont un. Le devoir de l'AMA est de faire en sorte que les organismes disposent de documents respectueux, et d'établir si ces organismes respectent le Code ou non. L'AMA s'efforce d'y parvenir en évitant de fixer un niveau impossible à atteindre, tout en demeurant à la fois pragmatique et en ligne avec l'harmonisation recherchée par le Code. L'impact ou l'effet d'une violation est conséquent pour une FI, puisque le CIO peut décider de l'exclure du programme des Jeux olympiques. Dans la perspective de cette grave conséquence, l'AMA doit donc étudier la question sérieusement et en rendre compte de manière adéquate.

M. Blais a raison : certains problèmes de communication sont cruciaux non seulement du point de vue légal, mais aussi de la compréhension. A un moment donné, l'USATF a déclaré qu'elle s'en tenait à une politique de tolérance zéro et qu'elle bannirait à vie tous les sportifs qui se révéleraient positifs à un contrôle du dopage. Il ne sait pas d'où sortait la personne responsable de cette organisation, mais elle était tellement déconnectée de sa FI au moment de sa déclaration qu'il était devenu indispensable de la rencontrer. L'AMA a pris directement contact avec elle sans obtenir réponse. Ce que l'AMA s'efforce de faire est d'insister sur la nécessaire harmonisation, et l'AMA intervient par le biais de la préparation des rapports d'observance du Code. Il estime qu'il est possible lors de ces discussions d'inciter à de bonnes pratiques qui seront ensuite adoptées en ce sens.

DÉCISION

L'administration de l'AMA insistera sur la question concernant le respect du Code à propos des sanctions excédant les dispositions du Code.

8.5 Clarifications sur les signataires du Code

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter au document dans leur dossier. Si l'AMA accepte des sports qui ne font pas partie du Mouvement olympique, l'administration suggère qu'il leur soit demandé une prise en charge. Il aimerait recevoir

les commentaires à ce sujet, car cela affectera un certain nombre de sports dans plusieurs pays.

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit de savoir si, par principe, l'AMA devrait accepter que des organisations qui n'ont pas déjà contribué à son financement devraient payer pour toute surveillance que l'AMA exercerait sur elles.

Puisque les membres du Comité exécutif ont approuvé cette proposition, ils devraient laisser aux soins de l'administration de négocier le défraiement dont il est question. En effet, certaines fédérations sont très petites et le travail ne sera pas conséquent, alors que d'autres sont beaucoup plus importantes, ce qui ne manquera pas d'entraîner des frais en proportion. Dès lors, le principe est de savoir si les membres approuvent la proposition tout en acceptant de déléguer la gestion des aspects financiers à l'administration.

M. BLAIS demande si les Jeux paralympiques sont couverts par le CIO.

LE PRÉSIDENT répond que les Jeux paralympiques font partie du Mouvement olympique.

DÉCISION

La proposition de déterminer que l'action de l'AMA à l'égard des signataires du Code, quand ceux-ci ne sont pas des organisations appartenant au Mouvement olympique, soit gérée contre frais est approuvée.
L'administration prendra en charge les aspects financiers.

9. Compte rendu d'activité des départements / secteurs

9.1 Science

Accréditation / Réaccréditation des laboratoires

LE DR RABIN se réfère au rapport du département qui figure dans le dossier des membres.

LE DR GARNIER propose un rapport aux membres sur l'élaboration de la Liste des substances et méthodes interdites 2005, qui se trouve également dans le compte rendu d'activité du département. La nouvelle Liste des substances et méthodes interdites entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

L'information concernant les AUT est également comprise dans le rapport. Plus de 1 700 demandes d'AUT ont été reçues de huit agences nationales et de 17 FI, ce qui montre qu'elle est bien intégrée dans les activités de ces organisations. Seules 10% des AUT ont été envoyées par les FI.

Une vingtaine d'experts ont été identifiés par les ONAD et les FI, sur l'aide desquels l'AMA peut compter. Le mécanisme a été fixé et il fonctionne en respectant les dispositions du Code.

LE DR RABIN propose aux membres un compte rendu du programme de recherche 2004, se référant de nouveau au rapport figurant dans leur dossier. Ce que l'AMA réalise en science soulève de plus en plus d'intérêt. Il n'est pas temps de relâcher les efforts pour favoriser une curiosité pour le programme de recherche de l'AMA, au-delà de la communauté antidopage existante, tout en maintenant une qualité de classe mondiale dans les projets sélectionnés. La procédure d'évaluation des projets suit le même système que l'an dernier. Certains membres du comité santé, médecine et recherche sont responsables de la mise en place de comités indépendants chargés d'évaluer les projets relevant de leurs propres domaines de compétence. Ces évaluations

indépendantes seront réexaminées par le comité santé, médecine et recherche le 10 septembre afin que la recommandation d'approbation des projets de recherche 2004 formulée par le comité santé, médecine et recherche puisse être revue en septembre par le Comité exécutif.

En ce qui concerne l'accréditation des laboratoires, du fait que l'AMA a déjà procédé à des tests de capacité professionnelle pour 2004, et un autre test est prévu avant la fin de l'année, l'activité du département science demeure très intense, en particulier pour la logistique que cela suppose, mais aussi du fait de la qualité et du volume d'information que l'AMA fournit aux laboratoires. En fait, l'Agence passe en revue toute les informations qui proviennent des laboratoires d'un point de vue administratif ainsi que technique et formule des commentaires généraux et adaptés à tous les laboratoires. Cette manière d'agir semble avoir largement la faveur des laboratoires.

Dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer la qualité, l'indépendance et la transparence de la procédure d'accréditation, l'AMA s'est lancée dans un partenariat avec la Coopération indépendante d'accréditation des laboratoires (ILAC). Il y a deux jours l'ILAC a tenu la réunion de son Comité exécutif et a publié une motion de soutien à cette collaboration avec l'AMA, l'idée étant que l'évaluation des laboratoires accrédités pourrait être menée par des évaluateurs certifiés par l'ISL. Pour sa part, l'AMA a formé environ 15 de ces évaluateurs aux standards internationaux pour les laboratoires.

LE DR SCHAMASCH remercie les docteurs Garnier et Rabin de leur excellent travail.

Pour les Jeux olympiques à Athènes, une réunion est prévue pour les AUT, et le CIO tient également des réunions régulièrement pour garantir que les Jeux respecteront le Code.

M. REEDIE suggère que, dans la procédure de consultation avant la réunion de septembre, les responsables fassent tout leur possible pour éviter les problèmes apparus la fois précédente concernant les glucocorticoïdes. Les membres de l'AMA ont besoin d'informations complètes afin de se faire une idée équilibrée.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA, à présent que sa situation financière s'est améliorée, va devenir un important acteur en terme de financement de la recherche. Il faut donc rester prudent et obtenir une évaluation réellement indépendante des projets parce qu'il s'agit d'une petite communauté et chacun se tire dans le dos.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les laboratoires est approuvé.

9.1.1 Suspension du laboratoire de Séoul

LE DR RABIN demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier. Il souhaite ajouter qu'il a eu un échange de courriers électroniques avec le directeur du laboratoire de Séoul. Celui-ci lui a indiqué qu'il avait compris la situation et qu'il profiterait de ces six mois de suspension pour se procurer de nouveaux équipements et mettre en place toutes les mesures de correction jugées nécessaires. Il s'agit donc d'une conséquence positive de cette situation

DÉCISION

La mise à jour sur la suspension du laboratoire de Séoul est approuvée.

9.1.2 Accréditation de l'HFL

LE DR RABIN demande aux membres de se reporter aux motifs de la décision qui figure dans leur dossier. D'un point de vue technique, il ne fait absolument aucun doute que le HFL serait un excellent ajout au groupe des laboratoires accrédités par l'AMA. Cela étant dit, le comité des laboratoires de l'AMA lui a demandé de faire savoir toute l'importance pour ces deux laboratoires de recevoir un juste soutien des autorités

nationales publiques, étant donné que le Royaume-Uni a fait le choix délibéré de disposer de deux laboratoires accrédités.

M. REEDIE est certain que les membres n'ont pas idée à quel point il est heureux de prendre connaissance de la recommandation. Il reprend à son compte le point de vue exprimé par le Dr Rabin. Il faudra énormément de compétences pour garantir que le plus ancien laboratoire obtienne suffisamment de travail pour maintenir la qualité de son personnel et des analyses qu'il effectuera dans ses locaux, plutôt que de présumer que le nouveau laboratoire se chargera de toute la tâche. Il se félicite donc que le Dr Rabin insiste sur ce point.

M. LARFAOUI note le soutien du laboratoire par le CIO.

LE PRÉSIDENT confirme le considérable soutien du CIO. Les membres sont-ils d'accord avec la proposition ? Si tel est le cas, les autorités pourront en recevoir notification.

DÉCISION

La recommandation du sous-comité des laboratoires et du Dr Rabin d'accorder l'accréditation de l'AMA au HFL est approuvée.
Le HFL recevra notification de cette décision.

Standard international pour les laboratoires (ISL) (nouveaux documents)

9.1.3 Addendum au standard international pour le contrôle sanguin

LE DR RABIN se reporte au rapport qui figure dans le dossier des membres, qui demande une décision concernant la bonne pratique de prise en charge des échantillons sanguins et des échantillons de produits sanguins. Le document n'ayant suscité, au 15 juin, aucun commentaire de la part des laboratoires antidopage, le document est donc soumis tel quel à l'approbation du Comité exécutif.

MME BASSER indique qu'il s'agit d'un exemple des questions scientifiques pour lesquelles elle ne dispose pas de suffisamment d'informations. Des questions d'ordre scientifique, juridique, de gestion de programme sont soulevées ici. Du point de vue légal, elle ne croit pas nécessairement que les échantillons A et B soient nécessaires pour démontrer un résultat d'analyse positif. C'est l'intégrité de l'échantillon et la séparation entre le rôle de prélèvement et d'analyse qui forment l'essentiel de la question. Elle serait très heureuse de poursuivre les discussions avec l'AMA, et il se pourrait qu'il soit utile de rechercher un autre point de vue quant à savoir si la question des échantillons A et B pose des exigences juridiques. Concernant l'application, ces éléments sont souvent difficiles et complexes à mettre en place. Peut-être l'AMA pourrait-elle revenir en septembre avec un plan d'application et des suggestions pour appuyer les laboratoires qui seront concernés. Elle se sentira alors prête à soutenir la proposition, mais elle demande plus d'informations et une discussion détaillée sur une partie de la mise en place.

LE PRÉSIDENT demande si Mme Basser est prête à soutenir cette position.

MME BASSER répond qu'elle comprend la nécessité d'une décision impérative, mais elle aimerait un suivi concernant la mise en place et les problèmes soulevés, ainsi qu'un plan pour de nouveau aborder la question en septembre. Elle comprend qu'il est indispensable que cela intervienne maintenant, mais elle aimerait également une clarification sur la question légale concernant les échantillons A et B.

LE DR RABIN indique qu'il n'est pas juriste, et il ne peut donc pas proposer d'informations juridiques supplémentaires.

Il faut bien se rendre compte que le sang est un produit vivant qui peut évoluer en quelques heures. L'avantage des tests en cours d'élaboration est que les échantillons

prélevés pourraient être entreposés dans un réfrigérateur durant six à huit semaines sans trop de problèmes.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA ne souhaite pas avoir les poings liés dans une situation où l'échantillon B n'est plus utilisable.

LE DR RABIN indique que c'est la raison pour laquelle, dans l'addendum en question, l'analyse de l'échantillon B devient obligatoire trente jours après l'analyse de l'échantillon A.

DÉCISION

La proposition d'approuver le document intitulé *Conditions requises pour l'analyse du sang entier, du plasma sanguin et des autres fractions sanguines* comme un addendum au standard international pour les laboratoires applicable par les laboratoires accrédités par l'AMA à compter du 1^{er} juillet 2004, pour permettre la prise en charge adéquate des échantillons sanguins et des produits sanguins dans le cadre des contrôles antidopage, est acceptée, sous réserve de la demande de renseignements supplémentaires formulée par Mme Bassier.

9.1.4 Nouveaux documents techniques

LE DR RABIN se réfère au sous-dossier figurant dans le dossier des membres, qui demande l'approbation de deux documents techniques. Ces deux documents techniques sont évidemment assez importants pour la façon dont les laboratoires opèrent concernant les rendus d'analyse de la 19-norandrostérone et des stéroïdes endogènes. Il sait que les documents sont vraiment très techniques, mais il espère que les membres ont eu la chance de les soumettre à leurs propres experts.

MME BASSIER voudrait connaître les avantages en terme de coûts. Elle a compris que cela coûterait quelque USD 300 000 pour une chance sur quatre de succès. Elle se demande ce qu'il en est de l'évaluation, et comment la décision a été prise en ce qui concerne l'avantage en terme de coût.

LE DR RABIN répond pour ce qui est de l'avantage financier. Il rappelle le cas de la crème utilisée récemment contenant de la testostérone et de l'épitéstostérone. Il est clair qu'avec le système précédent, on se référait seulement au rapport T/E, et, avec cette méthode, il n'y avait rien qui pouvait être détecté ou dont on pouvait rendre compte dans le rendu d'analyse comme résultats d'analyse anormal. L'année dernière, on s'est éloigné de ce rapport T/E très strict de 6 pour intégrer la possibilité de n'observer que les concentrations de testostérone, ou l'épitéstostérone ou autres précurseurs de ces substances. A présent, l'AMA exige un rapport T/E plus proche de 4. Cela n'a pas été sans provoquer des discussions importantes avec les membres du comité laboratoires, et il est clair que si, à partir de ces documents, un laboratoire constate une concentration anormale de testostérone ou d'épitéstostérone et qu'il a la possibilité d'appliquer, le cas échéant, le rapport de spectrométrie de masse, on obtiendra quasiment la garantie qu'il est possible de rendre compte d'un résultat d'analyse anormal beaucoup mieux qu'auparavant. Quant à la question des coûts, là aussi le débat au sein du comité a été long, comme les membres probablement le savent. En effet, le comité laboratoires de l'AMA comprend trois directeurs de laboratoires, l'un d'entre eux a insisté particulièrement sur le fait que cela entraînerait des coûts supplémentaires. Un autre s'est montré plus neutre et le troisième a estimé que lorsque l'IRMS est réalisé selon une procédure normale il n'y a pas de coûts supplémentaires. On a beaucoup débattu, et les experts ne se sont pas mis d'accord sur le coût supplémentaire. Pour sa part, il tend à penser que toute nouvelle procédure entraîne des coûts au moins au début jusqu'à son

intégration dans la procédure normale. Lorsqu'il a discuté la question avec les directeurs de laboratoires, personne n'a été capable d'indiquer l'exact pourcentage d'échantillons présentant un rapport T/E supérieur à 4 et autres profils anormaux qui seraient soumis à l'IRMS. Il semble que cela ne concernera qu'un nombre relativement peu élevé d'échantillons.

LE PRÉSIDENT rappelle pour l'anecdote qu'il s'agit d'un secteur dans lequel de nombreux joueurs ont joué avec le rapport de six à un. Il va de soi que moins le rapport rapporté sera élevé, mieux cela vaudra.

DÉCISION

Les documents techniques sur les *Résultats et rendus d'analyse de la norandrostérone et les Directives d'évaluation pour la Testostérone, et l'épitéstostérone, le rapport T/E et les autres stéroïdes endogènes* applicables par les laboratoires accrédités par l'AMA à compter du 13 août 2004 sont approuvés.

9.2 Education

M. WADE présente M. Scott Burns, le nouveau président du comité éthique et éducation, aux membres. Il se réjouit de compter sur la présence de M. Burns au sein du comité.

M. BURNS remercie M. Wade et le Président. Il est à la tête du comité éthique et éducation depuis décembre 2003. Son gouvernement a pris la décision d'aider l'AMA. Quelques difficultés d'ordre financier se sont posées. David Howman a effectué un travail magnifique au Venezuela, car des problèmes sont apparus, qui ont provoqué des discussions franches et honnêtes. Il mettra toute son ardeur à la tâche au sein du comité éthique et éducation.

M. WADE demande aux membres de prendre le rapport du département éducation à la rubrique stratégie d'éducation à court terme 2004-2005; le mandat du comité d'examen des questions éthiques; un document sur les responsabilités des membres du comité d'examen des questions éthiques; une vue d'ensemble du questionnaire sur l'éducation; et une vue d'ensemble du programme de certification de partenariat.

L'éducation n'est pas obligatoire dans le Code, mais elle est essentielle. Tout le monde se doit de collaborer sur ce thème. Le principal sujet est de fournir des actualisations et des informations exactes sur l'éducation dans le respect du Code mondial antidopage. Certaines des activités principales comprennent la création de groupes restreints et fonctionnels de quatre à cinq personnes qui travailleront sur une base quotidienne et fourniront des avis réguliers et à jour sur les activités en cours. Le comité lui-même ne se réunira physiquement qu'une fois par an, du fait des coûts élevés que cela implique, mais il y aura trois autres réunions par vidéoconférence, soit l'équivalent de réunions trimestrielles pour le groupe.

L'AMA a l'avantage et le privilège de disposer de cinq spécialistes de l'éthique renommés dans le monde entier et dont les noms figurent dans le rapport.

En ce qui concerne le questionnaire sur l'éducation, les membres ont été rapidement informés en novembre 2003 des destinataires du questionnaire. Les principaux éléments qui ressortent de ce questionnaire sont que 50% des destinataires réalisent des activités éducatives, mais on constate un manque général de financement dans ce secteur. Les principaux groupes cibles avec lesquels traitent la plupart des organisations aux niveaux national ou international sont les sportifs, les entraîneurs et le personnel d'encadrement des sportifs, ainsi que les scientifiques et les professionnels de la santé, ce qui est une bonne nouvelle, car cela cadre avec le Code mondial antidopage.

Le symposium sur les compléments alimentaires qui a été organisé à la fin mai a été très réussi. A ce propos il tient à remercier le Canada de son précieux soutien. C'est la première fois que tous les secteurs se sont retrouvés sur la question des compléments.

Le partenariat avec le Conseil de l'Europe se poursuit, et l'AMA développe des directives pour un modèle éducatif qui comprendront également des campagnes de base dans certains pays. Un groupe de travail est également en place à cette fin et les directives seront en place en octobre 2004.

M. CTVRTLIK note que, lorsqu'il s'agit de sanctions et d'informations concernant les compléments nutritionnels, les décisions prises par l'AMA prennent du temps pour parvenir aux sportifs et pour qu'ils les assimilent psychologiquement avant de modifier leurs habitudes. Il est indispensable de s'en tenir à des choses cohérentes et simples. Elles ne seront jamais assez simples. Il ne martèle jamais suffisamment chez lui la question des compléments nutritionnels. Il félicite le comité éthique et éducation de son projet d'un autre symposium, car il est devenu impératif de modifier complètement l'idée qu'il est indispensable de prendre quelque chose en plus pour gagner, que partagent un très grand nombre de sportifs.

LE DR SCHAMASCH revient sur le symposium sur les compléments nutritionnels et félicite l'AMA d'être revenue sur la question. Même s'il est reconnu que les compléments peuvent être administrés dans certaines circonstances, il estime que ce double sens ne va pas sans poser des problèmes. Il félicite également l'AMA d'avoir installé ce comité d'examen éthique. Comment les membres ont-ils été élus ? Il se demande en effet pourquoi deux des membres nommés sont canadiens ? Cela reflète-t-il l'universalité ? Il s'agit d'un comité très important.

M. WADE remercie M. Ctvrtlik de ses commentaires tout à fait pertinents. L'AMA ne renoncera à aucun effort pour se maintenir sur cette lancée.

Pour répondre à ce qu'a déclaré le Dr Schamasch, il reconnaît que l'AMA devrait se montrer plus attentive aux questions de langues. L'énoncé a été changé au début, mais on s'est mis d'accord pour que le commentaire ne soit retiré du site Internet que quand on disposerait de suffisamment d'informations pour permettre une plus grande exactitude.

Quant au comité, l'objectif était de pouvoir compter sur la présence de spécialistes de l'éthique de haut niveau et présentant avant tout une expérience dans le sport. Deux personnes répondant à cette définition sont originaires du Canada, l'une est basée en Australie et présente une immense expérience dans le domaine de l'examen éthique des propositions scientifiques. Le but est de procéder à une rotation de ces membres, et l'administration avait également à l'esprit un spécialiste de l'éthique originaire du Kenya, malheureusement indisponible à l'époque. Une personne africaine est donc envisagée et elle se joindra probablement à ce comité au cours de l'année prochaine. On s'efforcera par ailleurs d'obtenir quelqu'un d'Asie.

LE DR SCHAMASCH demande si le dernier membre a été approuvé par l'UNESCO.

M. WADE indique que ce ne serait qu'une simple formalité, mais l'approbation formelle n'a pas encore été reçue.

LE PRÉSIDENT répond que les deux Canadiens sont des femmes et qu'elles sont de renommée mondiale. M Scott Burns préside un comité très important, car la guerre contre le dopage dans le sport sera gagnée par l'éducation et la prévention et non par les sanctions.

DÉCISION

Le rapport du département éducation est approuvé.

9.3 Système ADAMS de gestion et d'administration antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier. M. Karam Birdi a été nommé directeur du projet ADAMS. Il est indépendant et vient de chez CGI, très important groupe indépendant lui aussi de Montréal. Son contrat s'achèvera à la fin de l'année lorsque, comme on peut l'espérer, tout sera en place.

M. BIRDI remercie le Président et l'administration de leur soutien. Il procédera à une présentation complète le lendemain avec des détails et des mises à jour. L'objectif d'ADAMS est de fournir un service centralisé offrant toute la fonctionnalité susceptible de soutenir l'AMA et ses partenaires constitutifs dans leur fonctionnement et de les aider à remplir les obligations qui leur incombent selon le Code mondial antidopage. Cette procédure progresse de manière satisfaisante. Il se félicite d'annoncer qu'il a l'espoir qu'il n'y aura pas trop de propositions, mais il est certain qu'il y en aura au moins six. La date limite de soumission des propositions a été fixée au lendemain à 17h00, heure de Montréal. Il garantit au Comité exécutif qu'il fera son possible pour satisfaire les attentes de l'AMA. Il y aura des comptes rendus réguliers sur la progression des travaux, et les membres recevront des informations supplémentaires le lendemain.

LE PRÉSIDENT déclare que le projet ADAMS représentera un important aspect de l'action de l'AMA.

DÉCISION

Le rapport sur le projet ADAMS est approuvé.

9.4 Gouvernements

MME JANSEN demande aux membres de se reporter au document dans leur dossier. Le nombre total des signataires de la Déclaration de Copenhague à ce jour s'élève à 122. On compte une augmentation de six pour l'Afrique et de neuf pour les Amériques, de sept pour l'Europe, de onze pour l'Asie et de deux pour l'Océanie. Au total, on parviendra à 70 ou 80 nouvelles signatures entre maintenant et août. Un certain nombre de pays ont confirmé qu'ils signeraient prochainement la Déclaration de Copenhague.

Pour ce qui est du paiement par les gouvernements, 17 nouveaux gouvernements versent leur contribution cette année, et certains d'entre eux acquittent également leurs arriérés.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, l'AMA a procédé à une présentation pour 83 délégués de l'UNESCO, car l'antidopage est un nouveau domaine pour eux.

M. BLAIS déclare qu'il ne s'exprime pas au nom de l'UNESCO car une présentation formelle est prévue par l'UNESCO le lendemain. Il remercie tout le personnel participant au dossier de l'UNESCO pour inciter les gouvernements et les délégations à étayer les savoirs, car la diversité des niveaux de connaissance est assez surprenante. C'est extrêmement utile. Dans le mandat de l'UNESCO, le « E » signifie éducation et une table ronde de ministres des Sports et de l'Education physique a eu lieu en janvier 2003 pour demander à l'UNESCO d'élargir le champ d'action dans la mise en forme d'une déclaration. Près des deux tiers des pays se sont engagés à adopter un accord plus formel, la Déclaration n'étant qu'un simple engagement politique. Le travail de la Convention a démarré à la conférence générale, en octobre 2003. Ce travail a déjà bénéficié d'une réunion d'experts de Catégorie II pour mettre au point un projet et formuler des recommandations au directeur général de l'UNESCO. Celui-ci a ensuite demandé aux participants de se réunir et de lui soumettre un projet. Ceci a entraîné une réunion de Catégorie VI, comprenant des experts qui ne s'exprimaient pas au nom de leurs gouvernements. Un processus intergouvernemental plus formel a ensuite été lancé en janvier, qui a donné lieu à la réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts. Ceci a été suivi d'une réunion du 10 au 14 mai à Paris. Entre-temps, un groupe de rédaction a transmis les instructions de la première à la seconde réunion. Des progrès considérables ont donc été réalisés, ce dont il se félicite. On a pu sentir clairement que les

gouvernements avaient besoin de réagir au très haut niveau d'attente du mouvement sportif. C'est toujours un défi lorsqu'un intervenant tente de modifier le texte, mais on a atteint le stade où il est maintenant demandé aux gouvernements ce qui pourrait les empêcher de signer le document. A la réunion précédente en mai, le projet de convention se présentait avec 75 paragraphes entre crochets, ce qui signifie qu'on n'était pas parvenu à un consensus. A la fin de la semaine, il n'y avait plus que cinq ou six paragraphes entre crochets. Il reste encore quelques questions en suspens qui relèveront de l'AMA.

L'UNESCO reste confrontée à d'énormes difficultés internationales, que ce soit sur le plan culturel, éducatif ou scientifique. Les budgets sont limités, et le sentiment est qu'on doit procéder au fur et à mesure et de manière efficace. L'UNESCO souhaite aider l'AMA, mais on s'interroge au sein de l'UNESCO sur les coûts qui s'accumulent, et un dialogue entre l'AMA et l'UNESCO est nécessaire sur la manière de créer des synergies pour la surveillance du respect du Code et de la Convention par les gouvernements. Un accord a été trouvé sur les objectifs d'ensemble et il est clair que le temps impose sa pression et qu'il s'agit bien d'harmonisation et non pas que tout le monde fasse ce qu'il veut dans son coin. Parallèlement, il est admis que chaque autorité publique traite la question comme elle l'entend.

On s'est entendu pour que les quatre standards fassent partie du traité et ensuite le Code sera ajouté en pièce jointe pour information. Toutefois, on s'est également rendu compte que les standards devaient parfois être mis à jour plutôt rapidement. Dès lors, on s'est attelé à une procédure rapide pour l'approbation de ces mises à jour. Les prochaines étapes sont de se débarrasser des derniers crochets qui subsistent. En septembre 2005, la question sera abordée au cours de la conférence générale de l'UNESCO. Les conditions de procédure imposent qu'un projet soit distribué quelque quatorze mois avant la conférence générale. La question sera également abordée au cours de la réunion du conseil exécutif de l'UNESCO en octobre. La conférence MINEPS IV aura lieu entre les 8 et 9 décembre en Grèce, et la Convention sera inscrite à l'ordre du jour. Il s'agira d'une réunion au niveau ministériel et on s'attend à ce moment là à un soutien politique des ministres. Une autre réunion intergouvernementale de Catégorie II est prévue en janvier 2005, et le directeur général enverra alors une copie de la plus récente version de la Convention à tous les pays en vue d'obtenir leurs commentaires et les soumettre à la conférence générale de septembre 2005. C'est alors que les gouvernements pourront lancer le processus de signature et de ratification. Il s'agit d'un échéancier extrêmement serré, mais il estime que l'UNESCO est parvenue beaucoup plus loin qu'il ne l'aurait pensé il y a un an. L'objectif ultime est d'obtenir le consensus.

LE PRÉSIDENT espère que le projet continuera à progresser de manière satisfaisante. C'est vraiment très important, comme chacun ici le sait parfaitement. Les membres de l'AMA doivent continuer d'agir sur leurs gouvernements dans leur continent respectif pour s'assurer que les gouvernements comprennent bien l'enjeu de la situation.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité des gouvernements est approuvé.

9.5 Fédérations internationales

M. DIELEN demande aux membres de se reporter aux documents figurant dans leur dossier.

DÉCISION

Le rapport sur la liaison avec les Fédérations internationales est approuvé.

9.6 Standards et harmonisation

M. ANDERSEN demande aux membres de se référer aux documents dans leur dossier. Des détails supplémentaires seront fournis le lendemain à la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Le rapport sur les standards et l'harmonisation est approuvé.

9.7 Communication

MME KHADEM demande aux membres de se reporter au rapport du département et à la pièce jointe 1.

Il y n'aura qu'une seule conférence de presse à Athènes, à 10h00 le 12 août au Centre de presse. Les membres seront les bienvenus à cette conférence.

Il a été décidé d'envoyer toutes les deux semaines des coupures de presse relatives aux questions qui concernent l'AMA. Elle aimerait recevoir les commentaires des membres sur cette nouvelle initiative.

LE DR SCHAMASCH se réfère aux articles de presse mentionnés par Mme Khadem et souligne les problèmes légaux que pose le droit de reproduction de ces articles. De tels articles ne pourraient être reproduits ou envoyés depuis le CIO.

MME KHADEM répond que les juristes pourraient peut-être mieux répondre qu'elle-même à cette question. Néanmoins, elle précise qu'elle mentionne les sources de ces articles et ne les envoie qu'à un nombre très limité de personnes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que l'AMA n'utilise que du matériel publiquement disponible sur l'Internet et qu'à ce titre elle n'abuse pas du droit de reproduction et n'enfreint aucune loi.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il lui semble que l'AMA opère selon le principe qu'il est plus simple de demander pardon que de demander la permission.

DÉCISION

Le rapport de la communication est approuvé.

9.8 Observateurs indépendants

M. WADE demande aux membres de se reporter aux documents qui figurent dans leur dossier.

L'AMA disposera d'une équipe d'observateurs indépendants aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques à Athènes. L'équipe sera plutôt réduite afin de rester mesuré sur le plan financier, mais elle maintiendra l'envergure nécessaire à l'observation. L'AMA dispose d'un bon groupe d'observateurs indépendants comptant soixante personnes, ce qui constitue une importante ressource d'experts.

LE PRÉSIDENT note que l'un des points du rapport des OI devrait aborder la question de la taille de l'équipe et si le travail peut être effectué correctement dans ces conditions.

DÉCISION

Le rapport des observateurs indépendants est approuvé.

9.9 Bureaux régionaux

9.9.1 Lausanne

M. DIELEN informe les membres que le bureau régional de Lausanne poursuit son rôle de liaison, notamment avec les FI, le CIO et l'IPC. Depuis le 1^{er} janvier, le bureau est

également devenu un centre opérationnel pour les AUT, comme le Dr Garnier l'a indiqué précédemment. Un certain nombre de réunions y ont été organisées avec les FI et les autres partenaires constitutifs.

En ce qui concerne le transfert vers la Maison du sport international, les plans sont en bonne voie et les locaux seront prêts à la fin 2005. Jusqu'à présent, un espace a été attribué à l'AMA à l'entrée du bâtiment, ce qui signifie que les locaux seront indépendants de ceux des Fédérations internationales. Il tiendra les membres informés des progrès de ce projet lors de la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne est approuvé.

9.9.2 Tokyo

M. HAYASHI demande aux membres de se reporter au rapport qui figure dans leur dossier. Il souhaite remercier tous ceux qui ont contribué au soutien du Bureau régional de Tokyo.

M. TAKASUGI déclare que le gouvernement japonais est très reconnaissant envers l'AMA de son soutien pour l'ouverture et le fonctionnement du bureau régional de Tokyo. A la première réunion intergouvernementale sur l'antidopage de la région d'Asie au Japon, des points de vue ont été échangés et il a été décidé que le bureau régional serait pris en charge par les gouvernements pour aider les pays qui sont à la traîne en matière d'antidopage. Il sait que les bureaux régionaux ne disposent pas de gros budgets et on s'efforcera donc d'en acquérir de plus conséquents. Par ailleurs, il estime qu'il sera important de laisser aux bureaux régionaux une certaine responsabilité dans leur jugement afin de donner une certaine souplesse aux activités.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo est approuvé.

9.9.3 Le Cap

M. SWIGELAAR demande aux membres de se reporter à son rapport qui figure dans leur dossier. Le bureau régional du Cap a ouvert ses portes le 1^{er} novembre 2003 et a depuis changé de locaux. Le bureau est actuellement financé à 100% par le ministère des Sports d'Afrique du Sud et reçoit une aide du gouvernement provincial et de la ville du Cap. Pour ce qui est de l'équipe qui le compose, il en est le directeur et une personne de République démocratique du Congo a récemment été nommée. Les principales responsabilités du bureau sont la liaison et la communication avec les partenaires constitutifs, la coordination des programmes pour faire en sorte que les CNO participent, ce qui est primordial pour obtenir la signature de la Déclaration de Copenhague, et l'éducation, car un degré d'harmonisation est indispensable. Le rôle du bureau est de faciliter celui de l'AMA en Afrique. Depuis son ouverture, le bureau a augmenté la visibilité de l'Agence sur le continent. Il est parvenu à améliorer les niveaux d'interaction, de coopération et de participation. En ce qui concerne les difficultés à venir, certaines d'entre elles sont génériques, mais il y en a d'autres liées aux problèmes d'infrastructures, de télécommunication et aux défis sociopolitiques et économiques auxquels ils doivent faire face. Il est indispensable d'assurer la participation de tous les pays africains aux programmes de l'AMA. La question de la diversité linguistique est très importante, de même qu'il est nécessaire de faire en sorte que l'AMA atteigne le plus grand nombre de personnes. Les objectifs du bureau comprennent une communication efficace pour intensifier les relations avec les partenaires. Il est nécessaire d'œuvrer avec tous les départements de l'AMA à Montréal, afin d'assurer l'harmonisation et la vision commune dans l'exécution des programmes et des projets. La consolidation de la pérennité du bureau en Afrique reste une nécessité, et c'est un point que l'AMA devra décider en septembre prochain.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional
de l'AMA au Cap est approuvé.

10. Divers

– Remise de cadeau

M. STOFILE déclare que MM. Swigelaar et Balfour lui ont fait part du souhait de l'AMA d'exposer un symbole du continent africain aux réunions à Montréal. C'est pourquoi ses collègues et lui-même se sont penchés sur la question de savoir ce que serait le meilleur rappel de leur continent aux membres. Ils n'ont pu trouver meilleure expression que le portrait de la personnalité qui a le plus contribué à ce que l'Afrique du Sud est devenue aujourd'hui et qui a aidé à la réadmission des fédérations sud-africaines au sein de la communauté sportive internationale. La personne à laquelle il pense a été un très bon boxeur amateur et un joueur de rugby, c'est pourquoi il a apporté une photographie de ce qui est également devenu une manifestation essentielle du retour de l'Afrique du Sud au sein de la communauté sportive internationale : un portrait du Dr Nelson Mandela lors de la Coupe du monde de rugby en 1995. C'est l'idée de l'Afrique du Sud, et il espère que l'AMA la conservera soigneusement dans les années à venir.

LE PRÉSIDENT remercie M. Stofile de ce don à l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Stofile de ce très émouvant rappel de la fameuse victoire de l'Afrique du Sud sur son propre pays. Cela rappellera magnifiquement comment son pays n'a pas gagné la Coupe, chaque fois qu'il entrera dans la pièce. Il remercie également le Japon de la tenue de judo et le Canada pour le maillot de hockey. L'AMA accroît lentement sa collection de souvenirs sportifs exposés dans la salle de réunion. Si d'autres membres souhaitent proposer d'autres objets à accrocher aux murs des bureaux de l'AMA, il leur demande de les lui faire parvenir.

– Question de la BOA pour information

MR REEDIE se réfère à des questions de communication et en particulier à l'envoi d'un courriel sur la situation d'un sportif britannique. Pour parler franchement, l'un des textes d'application des statuts de la BOA stipule que tout sportif coupable d'une infraction pour dopage telle qu'établie par l'agence antidopage compétente perdra la possibilité de s'inscrire à une sélection aux Jeux olympiques. La BOA a déclaré que si le sportif souhaitait contester la validité de ce texte d'application, elle coopérerait pour que ce cas soit porté devant le tribunal civil de Londres ou le TAS, mais a refusé de payer les frais encourus par le sportif qui veut porter l'affaire devant le TAS. La BOA estime parfaitement raisonnable que si un sportif veut contester un texte d'application des statuts, il revient à celui-ci de se procurer les moyens nécessaires pour le faire. Il lui semble inconcevable qu'une journée d'audition entraîne une dépense de centaines et centaines de livres sterling. En tout état de cause, le sportif a décidé de ne pas contester le texte d'application jusqu'à présent.

10.1 Examen des projet de communiqués de presse avant diffusion (suivi de la réunion de novembre 2003)

LE PRÉSIDENT note que les gouvernements avaient souhaité avoir la possibilité d'examiner le projet de communiqué de presse avant leur diffusion à l'issue des réunions du Conseil de fondation, et il demande de désigner quelqu'un pour cette fonction.

MME KHADEM indique que la question a été soulevée dans le contexte des communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions du Comité exécutif, mais le seul communiqué publié à de telles occasions le sera après la réunion du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de lui indiquer quelle personne ils souhaiteraient charger de cette responsabilité.

DÉCISION

Les gouvernements informeront l'administration de l'AMA de la personne qu'ils ont sélectionnée pour examiner le projet de communiqué de presse avant distribution à l'issue des réunions de l'AMA.

11. Prochaines réunions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, pour ce qui est de la réunion du 21 septembre, les documents seront distribués, mais les membres auront moins de temps pour les lire avant la réunion. Il voudrait s'assurer que les membres en sont bien conscients. Il sait qu'il ne s'agit pas d'une approche optimale, mais c'est la seule solution pratique qui puisse être prise. La réunion doit avoir lieu le 21 septembre, car la Liste doit être approuvée et ensuite imprimée et distribuée à la fin septembre afin d'être mise en vigueur le 1^{er} janvier de l'année prochaine.

LE PRÉSIDENT note qu'il ne devra pas y avoir de plainte en septembre concernant la distribution retardée des documents.

DÉCISION

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 21 septembre 2004.

LE PRÉSIDENT remercie tout le monde d'être venu à la réunion. Il félicite le directeur général et les membres du personnel pour la préparation des dossiers de cette réunion. Un grand nombre de sujets importants ont été traités en très peu de temps, précisément grâce à leur qualité. Il remercie les interprètes d'avoir réussi à donner un sens à ce que les membres ont déclaré.

La séance est levée à 13h50.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRÉSIDENT DE L'AMA